



Centre d'Apiculture et Réseau d'Épidémio-Surveillance Apicole

Bilan d'activités 2023
Activités 2024

Centre d'Apiculture & Réseau d'épidémiosurveillance Apicole (RESA)
Technopole de Nouvelle-Calédonie
Secrétariat : 44 15 79
Responsable : Romain Gueyte - romain.gueyte@adecal.nc
Coordinatrice RESA : Emelyne Le Bodo - resa@adecal.nc
Pour plus d'informations : www.technopole.nc

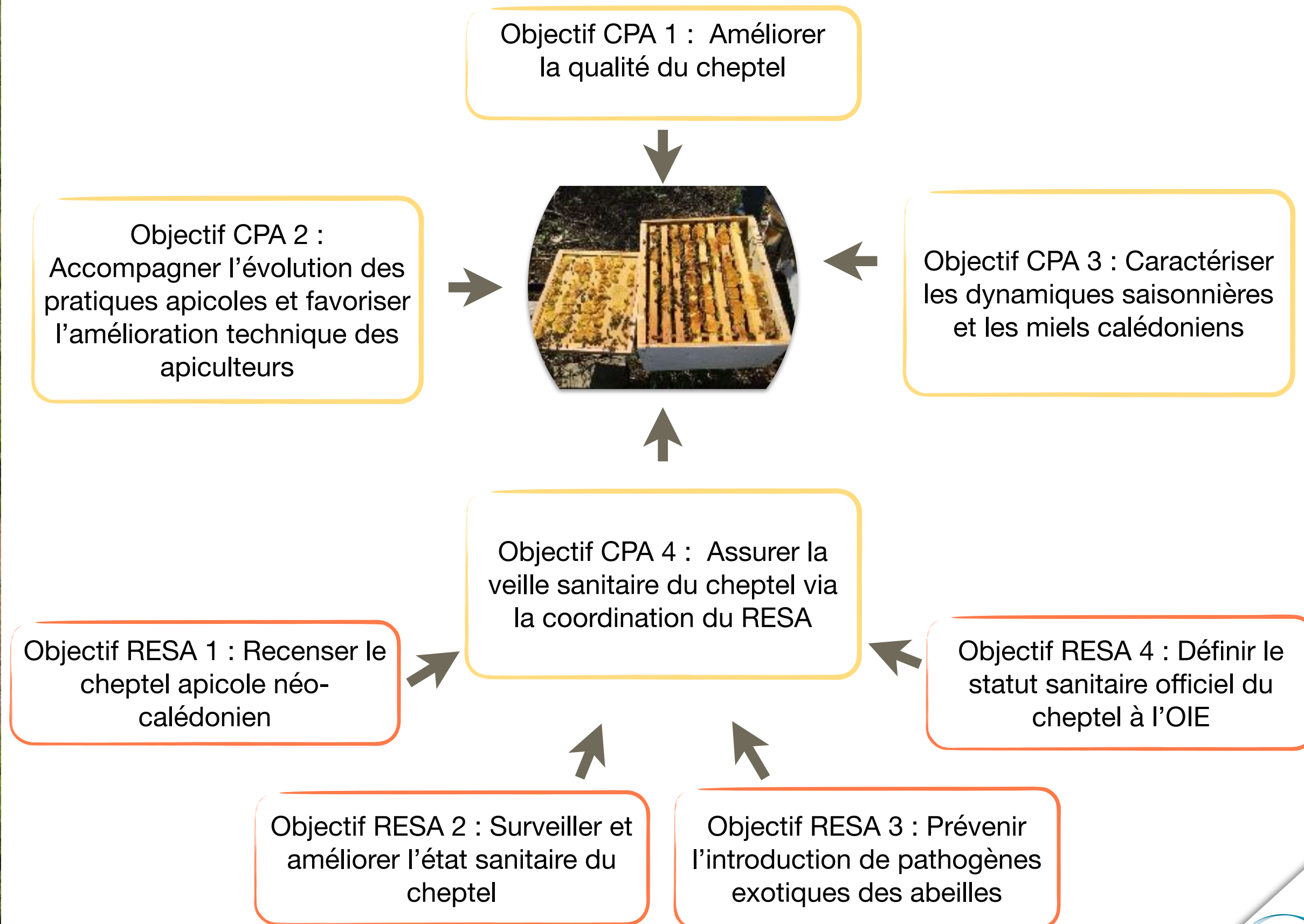
SOMMAIRE

• La filière apicole - focus	3
• Objectifs du Centre d'Apiculture.....	4
• Actions 2023.....	5
• Moyens humains & fonctionnement.....	9
• Bilan du centre d'apiculture.....	10
• Sélection Génétique.....	11
• Transfert des bonnes pratiques apicoles.....	18
• Caractérisation des miels et des milieux mellifères.....	28
• Bilan du Réseau d'Épidémio-Surveillance Apicole.....	34
• Connaissance du cheptel.....	38
• Surveillance sanitaire.....	45
• Prévention des épidémies.....	55
• Autres projets.....	61
• Programmation / Moyens / Collaboration.....	63



- **Des difficultés de commercialisation** : remontées des apiculteurs tout au long de l'année. Les niveaux de stock sont bien au delà des volumes de commercialisation possible. Plusieurs facteurs sont évoqués : qualité des saisons 2022 et 2023, baisse du pouvoir d'achat en lien avec l'inflation, solde migratoire négatif. En résulte des tensions sur les écoulements, une baisse des prix (vs une augmentation des charges) et des problèmes de trésorerie chez de nombreux professionnels.
- **Démarrage d'une nouvelle instance de gouvernance filière** : de l'unanimité des acteurs, une nouvelle instance de gouvernance, dénommée « charte apicole » doit permettre de faire monter en puissance les projets portés par la filière. Suite au comité de lancement du 28 août 2023, une première réunion de travail méthodologique a été organisée le 21 décembre 2023. À noter qu'en parallèle il a été demandé au CPA de suspendre l'animation des groupes de travail génétique, formation, miel, sanitaire en 2022. Ces sujets ne sont donc plus évoqués collectivement depuis 2 ans.
- **Des difficultés de recrutement en interne** :
 - Le poste de coordinateur RESA non pourvu sur l'année 2023 en lien avec la carence de vétérinaires au niveau national,
 - Le poste de technicien grand nord non pourvu : absence de candidature du grand nord sur deux processus de recrutement successifs.

Objectifs du Centre d'Apiculture





Objectif 1 : Améliorer la qualité du cheptel

- Production de **256 reines fécondées** à destination des apiculteurs testeurs, de la vente et de l'auto-renouvellement
- Production de **5 reines inséminées** (croisement de lignées)

Objectif 2 : Accompagner l'évolution des pratiques apicoles et favoriser l'amélioration technique des apiculteurs

- Organisation de **46 journées** de formation accueillants 188 personnes
- Organisation de la **5ème édition** du concours des miels de Nouvelle-Calédonie, avec **35 apiculteurs** et **63 miels présentés**
- Réalisation de **249 visites techniques** dans le nord et les îles représentant **1597 ouvertures de ruches**
- Utilisation par des apiculteurs du **matériel CPA à 101 reprises**

Objectif CPA 3 : Caractériser les dynamiques saisonnières et les miels calédoniens

- Analyses de **32 miels** calédoniens (dont 14 primés au concours des miels)

Actions transversales

- Démarrage de la conception d'un « Guide technique apicole » (PROTÈGE)
- Démarrage d'une prestation pour le Vanuatu (Fonds Pacifique)



Objectif CPA 4 : Assurer la veille sanitaire du cheptel via la coordination du RESA

- Recensement de **668 apiculteurs** pour **11 375 ruches** et **1233 ruchers**.
- Réalisation de **67 visites sanitaires** réalisées par 12 agents sanitaires pour un total de **462** colonies contrôlées.
- Réalisation de **68 contrôles des ruchers sentinelles** de Nouméa/Boulouparis/KNS/Goro/Koumac pour un total de **277 contrôles de colonies** avec pose de langes graissés.
- Détection de **22 cas de loque américaine** et déclenchement de **14 alertes**.
- **Destruction de 4 essaims** en zone à rouge à risque d'introduction
- Participation à la gestion d'un **foyer de mortalité à Lifou** ayant entraîné la mise en place d'un arrêté provisoire de mise sous surveillance (APMS) du gouvernement le 31/08/2023.

Actions 2023 - CENTRE D'APICULTURE

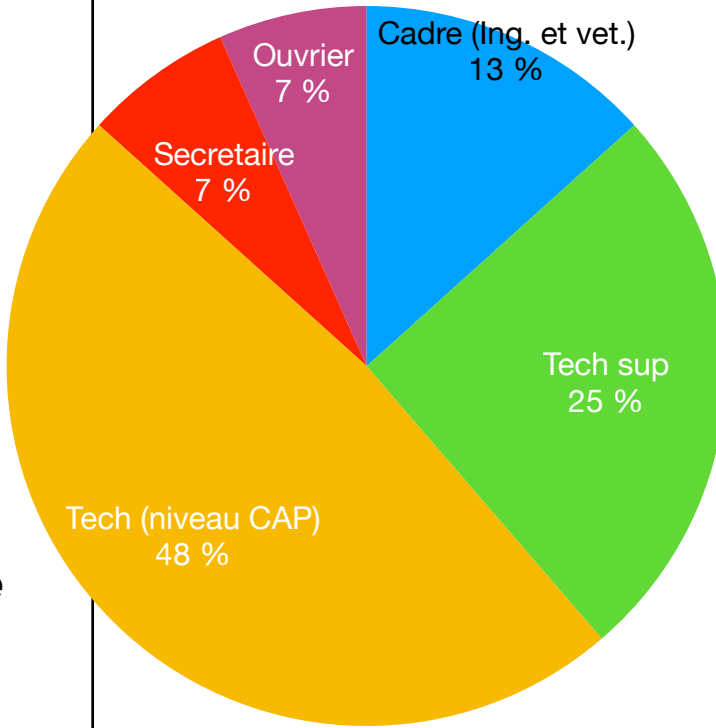
ID	Lien	Nom du projet	Définition du besoin	Priorisation projet (1 à 3) PAR LES PROVINCES
API-01		Accompagnement P.N	Appui technique des apiculteurs de province Nord	1,0 - PN
API-02		Accompagnement PIL	Appui technique des apiculteurs de province des îles	1,0 - PIL
APIO-03		Accompagnement PS	Appui technique des apiculteurs de province Sud	NON PROGRAMMÉ
API-04		Sélection génétique apicole	Amélioration de la qualité des colonies (productivité, comportement nettoyeur)	1,0
API-05		Production de cellules royales et reines fécondées	Permettre aux apiculteurs d'accéder à de la génétique sélectionnée	1,3
API-06	RESA-02	Cire calédonienne (appui au RESA)	S'assurer de la qualité des cires calédoniennes	1,3
API-07		Suivi technico-économique d'exploitations PIL	Améliorer la connaissance des exploitations Loyaltiennes pour mieux répondre à l'évolution de leur besoin	1,0 - PIL
API-08		Organisation des sessions de formation dont le CPA à la charge	Accompagner les apiculteurs amateurs dans le développement de leur activité	1,0
API-09		Organisation des sessions de formation thématique à la journée	Proposer des sessions de formation adaptées aux différents publics d'apiculteurs	1,0
API-10		Connaissance des miels calédoniens : continuité des analyses de miel	Caractériser les miels pour faciliter la création de nouveaux marchés	2,3
API-11		Organisation du concours des miels	Valoriser la production locale	2,3
API-12		Observatoire technique apicole	Comprendre le fonctionnement des ruchers en fonction des localisations	1,3
API-13	RESA-03	Recensement continu du cheptel apicole calédonien	Connaître l'importance, la répartition et l'évolution du cheptel pour faciliter la mise en place de la veille sanitaire	1,7
API-14	RESA-04	Surveillance des maladies des abeilles présentes sur le territoire (appui au RESA)	Suivre et améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole calédonien pour la déclaration du statut à l'OMSA et pour le maintien de sa productivité	1,7
API-15	RESA-07	Formation, sensibilisation & promotion des actions du RESA auprès des apiculteurs (appui au RESA)	Les apiculteurs ont encore à apprendre pour optimiser leurs techniques de gestion et de prévention des maladies dans leurs	1,0
API-16		Suivi et gestion du cheptel CPA permettant la sélection et l'ensemble des expérimentations	<i>Ce n'est pas un projet mais l'ossature des projets Tek</i>	1,0

Actions 2023 - RESA

ID	Lien	Nom du projet	Définition du besoin
API/RESA-01		Utilisation de semence de faux bourdons étrangers	Augmenter la qualité génétique du cheptel apicole calédonien (plus de détail dans les documents techniques CPA 2016 - 2017 - à réactualiser)
API/RESA-02	API-06	Cire calédonienne	S'assurer de la qualité des cires calédoniennes
API/RESA-03	API-13	Recensement continu du cheptel apicole calédonien	Connaître l'importance, la répartition et l'évolution du cheptel pour faciliter la mise en place de la veille sanitaire
API/RESA-04	API-14	Surveillance des maladies des abeilles présentes sur le territoire	Suivre et améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole calédonien pour la déclaration du statut à l'OMSA et pour le maintien de sa productivité
API/RESA-05		Détection précoce de l'introduction de pathogènes exotiques	Protéger l'état sanitaire du cheptel apicole calédonien
API/RESA-06		Evaluation de l'efficacité des tests de détection précoce des pathogènes exotiques utilisés sur les ruchers sentinelles	Nécessité d'utilisation de tests de détection les plus efficaces possibles
API/RESA-07	API-15	Formation, sensibilisation & promotion des actions du RESA auprès des apiculteurs	Les apiculteurs ont encore à apprendre pour optimiser leurs techniques de gestion et de prévention des maladies dans leurs colonies ;
API/RESA-08		Mise au point d'une application géomatique de suivi des ruchers	Utilité d'un outil commun SIVAP-RESA de visualisation cartographique des données de déclaration ;
API/RESA-09		Amélioration de la gestion des maladies présentes, notamment la loque américaine	Développement et mise à disposition d'outils, de services & d'informations pour aider les apiculteurs à mieux gérer leurs maladies
API/RESA-10		Préparation à la gestion de pathogènes exotiques en cas d'installation pérenne	Expérimentations & réflexions en amont sur la gestion de pathogènes exotiques
API/RESA-11		Elaboration de plans d'urgence en cas d'introduction de pathogènes exotiques autres que varroa	Lister les mesures de gestion sanitaire des foyers, de surveillance des ruchers à proximité, d'indemnisation... en vue de neutraliser le foyer

RH	<u>Bourail :</u> Johann BOITEUX - <i>départ le 28/02/2024 - Budget Agence Rurale</i> Cédric BELPADRONE (Technicien apicole) Céline CHAMBREY (Botaniste) <i>90% ETP</i> Mélanie CHATEAU (Secrétaire) - <i>mi-temps pour le CPA / mi-temps pôle terre</i> Kevin DE SONNEVILLE (Technicien apicole à mi-temps) - <i>départ le 31/05/2023</i> Romain GUEYTE (Responsable) Frédéric WEMA (Ouvrier Agricole) <i>mi-temps pour le CPA / mi-temps pôle terre</i> Emelyne LE BODO (Coordinatrice RESA) - <i>arrivée le 13/12/2023 - Budget Agence Rurale</i> <u>Bourail + Province Nord</u> Mendhy YOUNG (Technicien apicole - basé à Ouégoa à mi-temps) - <i>départ le 28/02/2023</i> Jean Daniel MATUAFAUFAU (Technicien apicole) <u>Province des Iles Loyauté</u> Pauline ITA (Technicienne apicole) Soit 7,5 ETP répartis selon 1 ETP cadre, 1,9 ETP technicien sup ; 3,5 ETP technicien ; 0,5 ETP secrétariat ; 0,5 ETP ouvrier
	Ruches : 160 ruches réparties sur 10 ruchers en saison : 80 nucléis de fécondation répartis sur 2 ruchers 45 ruches sentinelles réparties dans 11 ruchers sentinelles Matériel disponible pour 250 ruches et 60 essaims. Statif Schley équipé d'une seringue Winkler
MOYENS TECHNIQUES	

Ventilation des ETP - Bilan 2023



	Budget CPA	
2020	49,57	- 10,2 mF de budget
2021	46,58	
2022	45,47	
2023	41,2	
2024	39,3	



CENTRE D'APICULTURE



Sélection génétique : Contexte et objectif principal

*La meilleure connaissance de l'abeille avec laquelle nous travaillons est une nécessité pour mieux adapter nos itinéraires techniques à ses besoins. Les outils d'analyses génétiques nous permettent aujourd'hui de remonter le fil du passé pour connaître la variabilité existante en Nouvelle-Calédonie. L'enquête génétique sur Lifou a permis de conclure à la présence d'une abeille noire incroyablement pure... L'enquête 2019 sur la grande terre nous confirme que *Apis mellifera carnica* a été importée en Nouvelle-Calédonie.*

*Le programme de sélection génétique a pour principal objectif la création et diffusion de lignées présentant des caractères génétiques remarquables pour la conduite apicole locale : **productivité, comportement nettoyeur et douceur**. Toutes les actions et tests réalisés en faveur d'efforts de sélection doivent être conduits de manière homogène d'une saison à l'autre.*

GENETIQUE : Actions et livrables 2023

ID	Lien	Nom du projet	Indicateur et livrables	État au 31/12/2023
API-04		Sélection génétique apicole	Bilan de test de 150 reines fécondées par le réseau des Api-sélectionneurs	169 reines testées
API-04		Sélection génétique apicole	Bilan du lancement du groupe de sélection sur Lifou	Démarrage effectif en septembre - difficultés de suivi
API-05		Production de cellules royales et reines fécondées	Nombre de reines fournies	87 reines vendues en 2023

Programme de sélection (1)

Bilan de la saison 2022-2023

Objectifs : création et diffusion de lignées présentant des caractères génétiques remarquables pour la conduite apicole locale : **productivité, comportement nettoyeur et douceur**. Toutes les actions et tests réalisés en faveur d’efforts de sélection doivent être conduits de manière homogène d’une saison à l’autre.

La station de fécondation du CPA permet de gérer 100 nucléis de fécondation et 3 ruchers à mâles dont les colonies sont des filles de la meilleure souche identifiée lors de la saison précédente.

- 6 apiculteurs en 2022-2023
- Base de sélection d’environ 1000 ruches
- 1 souche sélectionnée par apiculteur : regroupement des souches sur le rucher de production de reines du CPA
- Distribution exclusive de reines fécondées au groupe de sélection : 169 reines entre le 01/09/22 et le 31/12/22

Bilan du testage de la 5ème saison du Groupe d'apiculteurs sélectionneurs

Sur la saison 2023-2024, 120 reines ont été fournis aux apiculteurs testeurs (résultats de suivi non présentés dans ce bilan)

Tableau 2 : Évaluation du comportement nettoyeur des colonies souches

SOUCHE	TN24h	TN48H
CF22	14%	59%
CPA22	50%	91%
GV22	37%	74%
LK22	59%	73%
NJ22	28%	59%
PL22	29%	66%
SM22	50%	83%

Tableau 5 : Bilan d'évaluation des filles de souche

Étiquettes de lignes	Moyenne de VI Dynamisme	Moyenne de VI Couvain Signes cliniques	Moyenne de VI Autonomie	Moyenne de VI Douceur
CF22	7,12	8,38 *	6,54	8,92
CPA22	7,09	7,66 *	7,87	8,14
GV22	6,30	7,33 *	6,76	9,00
LK22	8,10	8,54 *	8,01	7,75
NJ22	6,60	7,71 *	7,58	8,12
SM22	8,44	8,87 *	8,60	8,27
Total général	7,51	8,23 *	7,79	8,23

*Cet indicateur est présenté ici à titre indicatif car il n'est pas lié à la souche

Groupe de sélection sur Lifou

Bilan 2023

Objectifs : Améliorer la qualité moyenne des colonies et des rendements grâce à l'identification, le testage et la multiplication de colonies ayant de meilleures performances que la moyenne du cheptel..

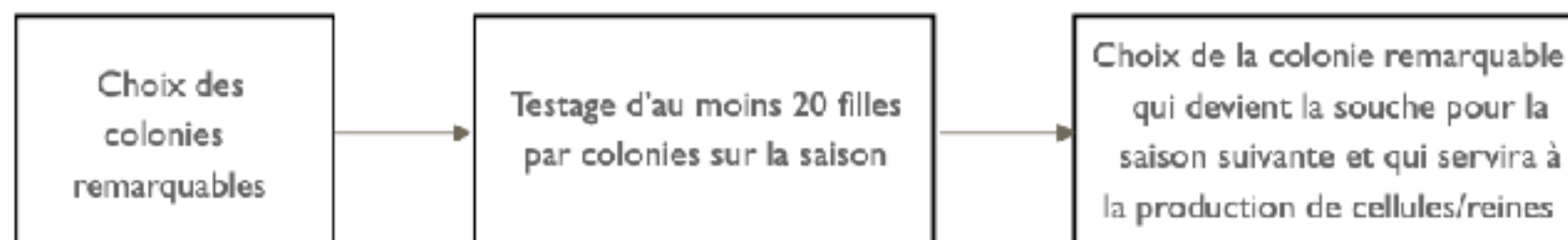
- Demande des apiculteurs des îles
- Réunion le 17/04/2023 et entretiens individuels les 17,18 et 19/04/2023
- Définition commune des actions : principe de sélection très simple (> sélection massale)
- Août : regroupement des souches sur un rucher (gestion des ruches par les apiculteurs)
- Début septembre : choix des souches et greffage par le groupe
- Distribution de 86 cellules royales aux 8 apiculteurs du groupe

Point étape 2024 : une apicultrice motrice s'est absentée pour une longue durée pour raison familiale et un apiculteur moteur a quitté le groupe rapidement. Le groupe s'est étiolé, seulement deux producteurs ont fait des retours de testage à ce jour. Cette opération ne sera pas reconduite en l'état sur la saison 2024-2025.

 [Présentation réunion du 17/04/2023](#)

 [Choix du plan de sélection](#)

 [Choix des colonies remarquables](#)



Programme de sélection (2)

Actions 2024

- Le CPA continue de coordonner le plan de sélection pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025.
- Concernant la durée d'évaluation, il a été décidé par le groupe de sélection d'étendre la plage de testage jusqu'au 31/07/2024 afin d'améliorer le testage global.
- Une communication sera adressée en saison fraîche pour identifier d'éventuels nouveaux apiculteurs.
- Des tests de nettoyage (pin-test) seront réalisés de manière régulière sur les souches conservées sur le rucher d'élevage du CPA sur la saison 2024-2025.
- L'insémination artificielle continue d'être utilisée afin de maintenir des lignées et pour les croiser.

Vente de reines

Bilan 2023

Le CPA a vendu 87 reines sur la grande terre en 2023, selon des modalités définies par les provinces :

- en province Nord : les reines sont accessibles à tout apiculteur à jour de sa déclaration de ruches. Sur la saison 2023-2024, le système de conventions tripartites Apiculteur/Province Nord/Technopole est abandonné. Tout apiculteur de la province nord peut acquérir des reines au CPA dans la limite des quotas. Une convention entre la province nord et la Technopole doit être signée. Sur la saison 23-24, 5 apiculteurs ont acheté un total de 26 reines.
- En province Sud : les reines sont accessibles aux apiculteurs à jour de leur déclaration et ayant un cheptel minimum de 50 colonies.
- Suite au constat que de nombreuses reines sont perdues suite à des conditions d'introduction hasardeuses, le CPA a organisé 2 modules à « l'introduction de reines » à Païta (29/11/2023) et Koumac (04/12/2023). En parallèle, un article dans la LCA a été diffusé.

Bilan de la production de reines en 2023

Année	Semestre	Saison	Province nord		Province sud		Interne CPA/RESA		TOTAL
			Testage	Vente	Testage	Vente	Testage	Remérage	
2023	2023 - S1	Saison 2023-2024		16		15	20	5	256
	2023 - S2		30	11	90	45		24	
2024	2024 - S1			15	10	5		54	84
	TOTAL		30	42	100	65	20	83	340

Conditions et modalités d'accès aux reines CPA

	Province nord	Province sud
Quota total par saison	100	100 (sauf pour 22-23 : 50)
Déclaration de ruches	Être à jour de sa déclaration de ruches au RESA	Être à jour de sa déclaration au RESA (déclaration faite entre le 01/09 et le 31/12 de l'année n pour l'année n+1)
Cheptel minimum pour être bénéficiaire	1	50
Quota par commande par apiculteur	20	5
Volume minimal par commande par apiculteur	5	5
Quota annuel par apiculteur	20	5
Tarif	4000 F/reine + 2000F forfait fixe/commande	
Administratif	/	/
Formulaire de commande	6 semaines minimum avant livraison	

Récapitulatif production de reines

Actions 2024

- Continuer la communication auprès des apiculteurs éligibles des deux provinces (article LCA, Facebook, campagne de mailing)
- Pour chaque province, un quota maximum de 100 reines fécondées est envisageable pour la saison 2024-2025 > *À noter cependant qu'en fonction de l'effort budgétaire nécessaire en 2024, il est probable que le CPA doive réduire la taille de son cheptel donc de sa capacité de production de reines.*
- Signature de la convention avec la province Nord.
- Les plannings de production seront communiqués au plus tard le 31/08/2024.
- Pour la province sud, 24 apiculteurs sont éligibles au dispositif jusqu'au 31/12/2024.



Transfert des bonnes pratiques apicoles : contexte et objectif principal

Le transfert continu des bonnes pratiques apicoles est un pilier de développement de la filière locale. Ce transfert se fait à tous les niveaux d'intervention du CPA à travers :

*l'amélioration continue de **l'offre de formation**,*

*un **suivi technique personnalisé et renforcé sur le terrain** dans les provinces nord et îles où le CPA est responsable du suivi technique,*

*des **accompagnements spécifiques** d'exploitations en extension et/ou en diversification,*

*la **production de référentiels techniques** et d'**actions de communication** à destination des apiculteurs.*

Toutes ces actions de transfert se font avec en priorité la lutte active contre la loque américaine et les autres pathologies des abeilles. Prophylaxie, connaissance des pathogènes et risques sanitaires sont de manière rigoureuse intégrés à chaque module de formation.

Le logiciel AZTEK, créé et utilisé par le CPA/RESA depuis 2017 permet la gestion des flux de données.

Actions 2023 - Itinéraires techniques

ID	Lien	Nom du projet	Indicateurs et livrables	État au 31/12/2023
API-06	RESA-02	Cire calédonienne (appui au RESA)	Résultats d'analyses : transmission aux apiculteurs	Envoi de 29 échantillons dans le cadre d'un projet national porté par l'ITSAP.
API-07		Suivi technico-économique d'exploitations PIL	Améliorer la connaissance des exploitations Loyaltiennes pour mieux répondre à l'évolution de leur besoin	En cours

Transfert des bonnes pratiques - ITK

Bilan 2023

- **Référentiels technico-économiques** d'exploitations apicoles en province des îles Loyauté - Suivi sur 3 ans
 - Données initiales de l'enquête apicole DAVAR 2019 collectées
 - Questionnaire bimestriel finalisé (période de production, nombre de ruches, rendement en miel, production d'essaims, difficultés & pertes de colonies,...).
 - 12 apiculteurs sélectionnés en fonction de leur taille de cheptel et district d'installation
 - -> Démarrage du Suivi des exploitations en janvier 2023

Catégorie (# ruches)	Nombre d'apiculteurs partenaires
<10	4
>50	4
10 < 49	5

	Retour aux questionnaires annuels / trimestriels				
Catégorie (#)	2023-T1	2023-T2	2023-T3	2023-T4	2024-T1
<10	4	4	4		4
>50	3	4	1	2	3
10 < 49	5	5	5		5
Total général	12	13	11	1	12

Actions 2024 :

- Continuité des suivis **technico-économiques** d'exploitations apicoles en province des îles Loyauté en 2024 / Analyse des premiers résultats
- En raison des **baisses budgétaires** du Centre d'Apiculture en 2023 et de l'**absence de demande exprimée** par les partenaires, aucune expérimentation technique à proprement parlé n'a été programmée en 2024.

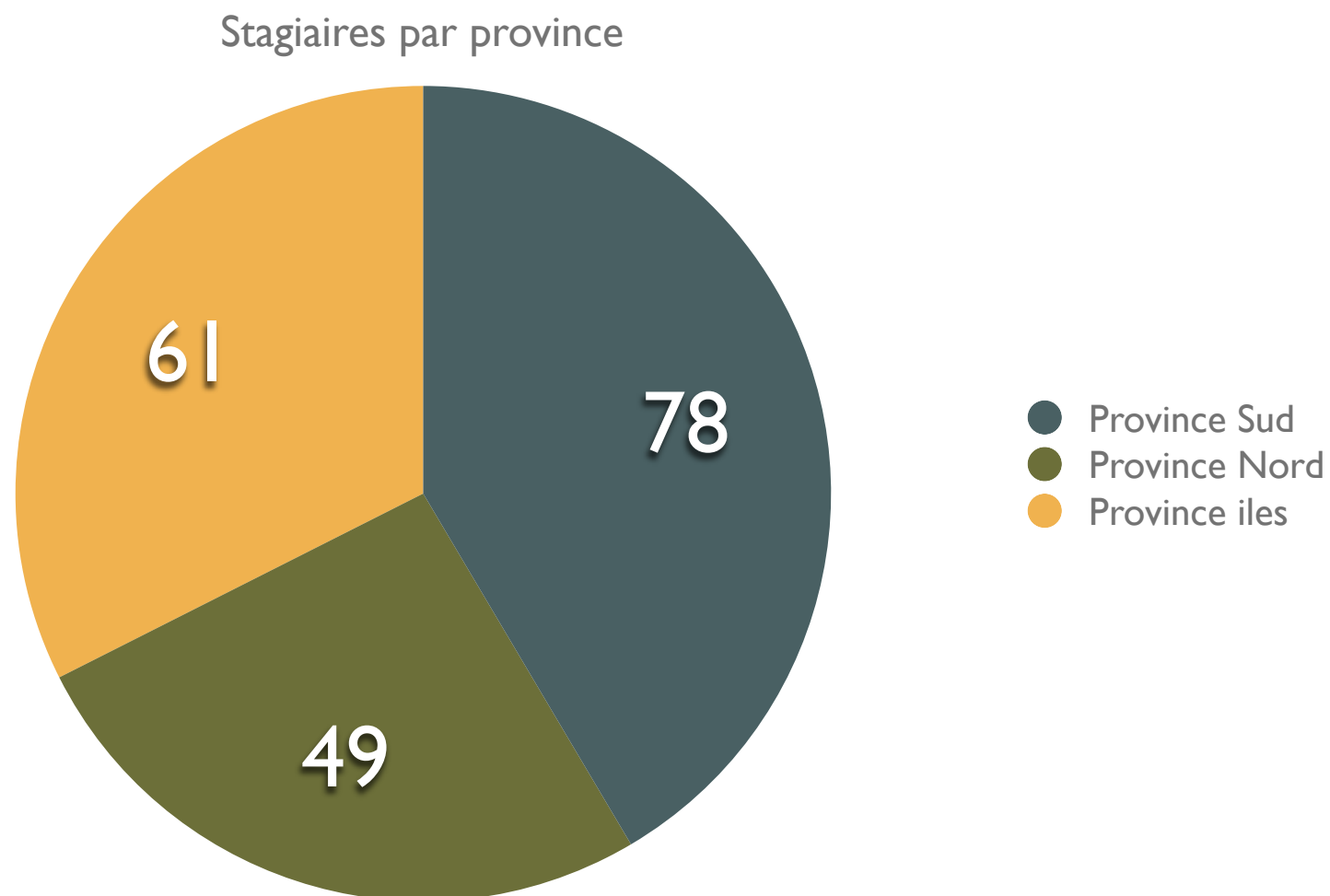
Actions 2023 - Transfert des bonnes pratiques

ID	Lien	Nom du projet	Indicateur et livrable	État au 31/12/2023
API-01		Accompagnement technique en Province Nord	Objectif de 300 visites techniques	150 visites en 2023
API-02		Accompagnement technique en Province des Îles		99 visites en 2023
API-08		Organisation des sessions de formation dont le CPA à la charge	Réalisation de 12 sessions de formations	10 sessions pour 79 stagiaires
API-09		Organisation des sessions de formation thématique à la journée	Bilan des formations thématiques	12 formations thématiques pour 109 personnes
API-15	RESA-07	Formation, sensibilisation & promotion des actions du RESA auprès des apiculteurs (appui au RESA)	Bilan des formations thématiques	
		Prêt de matériel au CPA	Bilan d'utilisation des outils du centre par les apiculteurs	Utilisation à 101 reprises de postes techniques du CPA
		Actions de communication	Bilan des actions de communication	16 mails spécifiques

Bilan 2023

En 2023, le CPA a animé un total de 46 journées de formation à destination de 188 personnes.

Ces formations se répartissent en des formations longues classiques (initiation îles, perfectionnement 1, perfectionnement 2, élevage de reines), des formations thématiques classiques à la journée destinées aux apiculteurs (recyclage de la cire, pollen, risques sanitaires...) ou à un public plus ciblé (membres du jury du concours des miels ou personnel des ports et des mines, étudiants en Lycée agricole...).



Formations longues

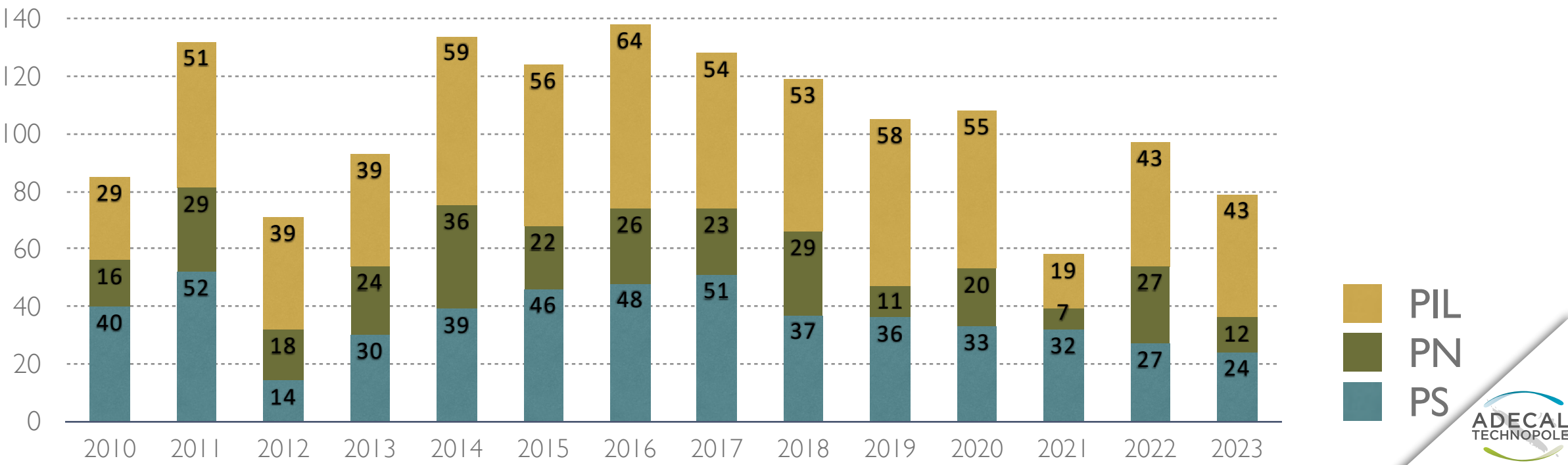
Bilan 2023

- Le CPA a animé 37 journées de formation longues sur l'année 2023 à destination de 79 personnes

Formations longues

Intitulé	Nb de sessio	Durée (j)	Nb de stagiaires	Lieu	Iles	Nord	Sud
Initiation (Îles)	3	2	32	Lifou/Maré	32		
Perfectionnement 1 (5j)	3	5	22	Boghen	10	8	4
Perfectionnement 1 (4j)	2	4	14			2	12
Perfectionnement 2	1	4	5	Boghen	1		4
Reines	1	4	6	Boghen	0	2	4
TOTAL	37		79		43	12	24

Évolution du nombre de stagiaires par année par province



Formations thématiques

Bilan 2023

- Le CPA a animé 9 journées de formation thématique en 2023 à destination de 109 personnes. La baisse identifiée comparé à 2022 (22 journées) peut s'expliquer par 4 facteurs : l'absence d'un cadre au RESA, la mise en place des facturations différenciées (5000F PS / 2000 F PN), un effort de communication moins important du CPA, une éventuelle baisse d'intérêt. Sur ces 9 jours de formation thématique, 2,5 jours concernant 37 personnes n'étaient pas payantes car en lien direct avec les jurys du concours des miels.
- En complément, le CPA a organisé 2 modules à « l'introduction de reines » à Païta (29/11/2023) et Koumac (04/12/2023)

NIVEAU	LIEU	SEMAINE	ILES	NORD	SUD	DURÉE	JOURS STAGIAIRE
ORGANOLEPTIQUE MIEL	BOURAIL	2023S14			5	0,5	2,5
JURY CDM	NOUMÉA	2023S23	1	1	8	1,5	15
LYCEE DONEVA - PRATIQUE	BOURAIL	2023s25		10		1	10
ORGANOLEPTIQUE MIEL	KOUMAC	2023S26		7		0,5	3,5
ENTRAINEMENT JURY	NOUMÉA	2023S27	2	1	15	0,5	9
RECYCLAGE CIRE	PN	2023S27		2		1	2
ENTRAINEMENT JURY	NOUMÉA	2023S29	2		12	0,5	7
CONDUITE DE RUCHER	BOURAIL	2023S39		2	4	1	6
CONDUITE DE RUCHER	BOURAIL	2023S45		2	3	1	5
INTRODUCTION DE REINES	PAÏTA	2023s48			7	0,5	3,5
INTRODUCTION DE REINES	KOUMAC	2023s49		12		0,5	6
ORGANOLEPTIQUE MIEL	LIFOU	2023s50	13			0,5	6,5
TOTAL			18	37	54	9	76

Actions 2024

- Continuité des actions de formation à la semaine et continuité du volume de formation thématique (*À noter ici les divergences entre les retours des professionnels et les choix des provinces de maintenir ces actions en prioritaires lors de la consultation 2024*)

Appui technique Province Nord & Iles Loyauté

Bilan 2023

En 2023, le CPA a réalisé 249 visites chez 109 apiculteurs, qui comptabilisent 1811 ruches.

Le nombre de visite en province des îles en 2023 revient sur un niveau satisfaisant suite aux actions correctives mises en place en début d'année.

NB: les données de visites techniques de la province Sud ne sont pas comptabilisées dans cette compilation car la donnée n'est pas disponible.

ETH - Province	Déclarations RESA (à jour et obsolètes)			Déclarations RESA (à jour = moins de 2 ans)			Apiculteurs et cheptel suivis en 2023		
	Apiculteurs	Ruchers	Ruches	Apiculteurs	Ruchers	Ruches	Apiculteurs	Ruchers	Ruches
Fiabilité de la donnée	Faible			Bonne			Parfaite		
Côte Océanienne	30	43	338	20	35	267	13	14	99
Espaces de l'Ouest	66	108	741	57	101	709	26	36	394
Grand Nord	131	205	2532	96	177	2337	9	9	129
Sud Minier	22	29	205	14	24	172	6	6	33
Sous total nord	249	385	3816	187	337	3485	54	65	655
Iles	172	168	1911	86	123	1375	55	59	1156
Total général	421	553	5727	273	460	4860	109	124	1811



Appui technique Province Nord & Iles Loyauté

En 2023 l'organisation du suivi technique sur les îles s'est fortement améliorée avec un taux de couverture des apiculteurs qui dépasse les 60%.

Concernant le grand nord, suite au départ du technicien en poste en février 2023 et aux retours de la province nord et du syndicat des apiculteurs, un recrutement a été lancé mais infructueux à deux reprises. Finalement une technicienne a été recrutée à partir de mi janvier 2024.

ETH - Province	Visites techniques		% d'Ouvertures/ ruches suivies	% d'Ouvertures/ total ruches déclarées à jour	% d'Apis suivis/ total Apis déclarés à jour
	Nb de visites techniques	Nb d'ouvertures de ruches			
Côte Océanienne	37	177	179 %	66 %	65 %
Espaces de l'Ouest	85	563	143 %	79 %	46 %
Grand Nord	22	126	98 %	5 %	9 %
Sud Minier	6	32	97 %	19 %	43 %
Sous total Nord	150	898	137 %	26 %	29 %
Iles	99	699	60 %	51 %	64 %
Total général	249	1597	88 %	33 %	40 %

Actions 2024

- Recrutement d'un nouveau technicien pour le grand nord : pour ce poste il convient de trouver une nouvelle organisation afin de tendre vers un emploi pérenne.
- Continuité des actions dans les îles et dans autres ETH de la province Nord

Diffusion d'informations aux apiculteurs et mise à disposition des outils CPA

Mise à disposition des outils du centre :

Les installations ont été utilisées à 101 reprises : gaufrage de cire, stérilisation de cire, trempage à la cire microcristalline, désinfection à la soude caustique, grattage au chalumeau, refonte des brèches, extraction de miel. Chaque utilisation est couverte par une convention d'utilisation.

En 2023, la chambre de séchage du CPA a été améliorée afin de la rendre plus efficace : brasseur d'air, modification de mobilier empêchant le passage du transpalette, palettes sur mesure pour les tours de hausses.

Mails spécifiques (16) :

- Février : Les formations apicoles 2023
- Avril : Analyses Loque américaine
- Mai : Devenir jury du concours des miels
- Mai : formation organoleptique miel
- Juin : formation organoleptique miel
- Juin : concours des miels
- août : formation organoleptique miel
- Septembre : concours des miels
- Septembre : ouverture de la période de déclarations de ruches
- Septembre : Analyses Loque américaine
- Octobre : Relance déclaration de ruches
- Octobre : Communication foyer de mortalité Lifou
- Novembre : Export du miel
- Novembre : Vente de reines
- Décembre : Relance déclaration de ruches
- Décembre : Analyses Loque américaine

Diffusion d'un article dans la LCA : production et vente de reines

Actions 2024

- Continuité du prêt du matériel CPA
- Mise en place d'une chambre chaude pour le défigeage des fûts/maturateurs/seaux de miel



Caractérisation des miels & connaissance des milieux mellifères : contexte et objectif principal

CARACTÉRISATION DES MIELS

*La meilleure connaissance des produits de la ruche permet leur **valorisation localement et à l'export**. Un miel se définit par ses caractéristiques physico-chimiques, polliniques et organoleptiques. **La caractérisation des miels permet d'orienter les choix de la filière apicole** pour la constitution d'un référentiel des miels et pour la mise en place éventuelle d'un signe qualité.*

Elle se structure en plusieurs projets complémentaires :

- *Caractérisation physico-chimique des miels (toutes fleurs et niaouli),*
- *Caractérisation des milieux mellifères calédoniens (observatoire technique),*
- *Caractérisation des pollens calédoniens afin de renforcer les capacités d'interprétation des palynologues des laboratoires d'analyse.*

MILIEUX MELLIFÈRES

*La connaissance des plantes mellifères est une composante primordiale de l'activité d'apiculteur qui doit en permanence rechercher des sites les plus bénéfiques au développement de ses abeilles. Les actions menées sur les plantes mellifères s'orientent notamment sur la **connaissance des plantes endémiques ou indigènes** à la Nouvelle-Calédonie ayant un haut potentiel mellifère et permettant une valorisation « typique NC » du miel produit.*

*Par ailleurs, la connaissance des plantes mellifères doit permettre de **constituer une palynothèque transférable** aux laboratoires d'analyse des miels internationaux afin de renforcer leur capacité à interpréter les pollens présents dans nos miels et de mieux les caractériser.*

Actions 2023 - Caractérisation des miels

ID	Lien	Nom du projet	Définition du besoin	Priorisation projet (1 à 3) PAR PROVINCE
API-10		Connaissance des miels calédoniens : continuité des analyses de miel	Caractériser les miels pour faciliter la création de nouveaux marchés	2,3
API-11		Organisation du concours des miels	Valoriser la production locale et le savoir faire des apiculteurs. Permettre une meilleure visibilité de la segmentation des miels	2,3
API-12		Observatoire technique apicole	Améliorer la compréhension du fonctionnement des ruchers en fonction des localisations	1,3

	Livrables	Date de livraison	État
API-10	Rapport d'analyse des campagnes 2019-2020		OK
API-10	Finalisation d'une publication concernant l'activité biologique des miels avec le laboratoire d'apiculture de Slovaquie		OK
API-10	Campagne d'analyses de miel 2023 : transmission des résultats aux apiculteurs		OK
API-10	Montage de 20 lames polliniques		OK > 13 lames
API-10	Édition du guide des plantes mellifères indigènes (budget AR)		Reporté en 2024
API-10	Rédaction du guide des 6 milieux mellifères		Retard > Août 2024
API-11	Procès verbal du concours des miels	Août 2023	OK
API-12	Rapport des deux ans de fonctionnement de l'observatoire	Fin 2023	Retard > Fin 2024

ANALYSE DES MIELS

Bilan 2023

- **Rapport d'étude des campagnes d'analyses 2019-2020 :**
 - Confirmation de la caractérisation du miel de niaouli,
 - Identification d'un bloc de miels caractéristique de Lifou
- **Publication scientifique concernant l'activité biologique des miels (laboratoire d'apiculture de Slovaquie) :**
 - Étude sur un lot de 33 échantillons de miel.
 - Conclusion : « Les miels de Nouvelle-Calédonie représentent une source appropriée de miel de qualité médicale ».
 - Étude spécifique sur les miels de Niaouli en 2024.
- La campagne d'analyse des miels a concerné 31 échantillons en 2023. Les résultats ont été envoyés directement aux apiculteurs.



[Définition des propriétés des miels calédoniens](#)



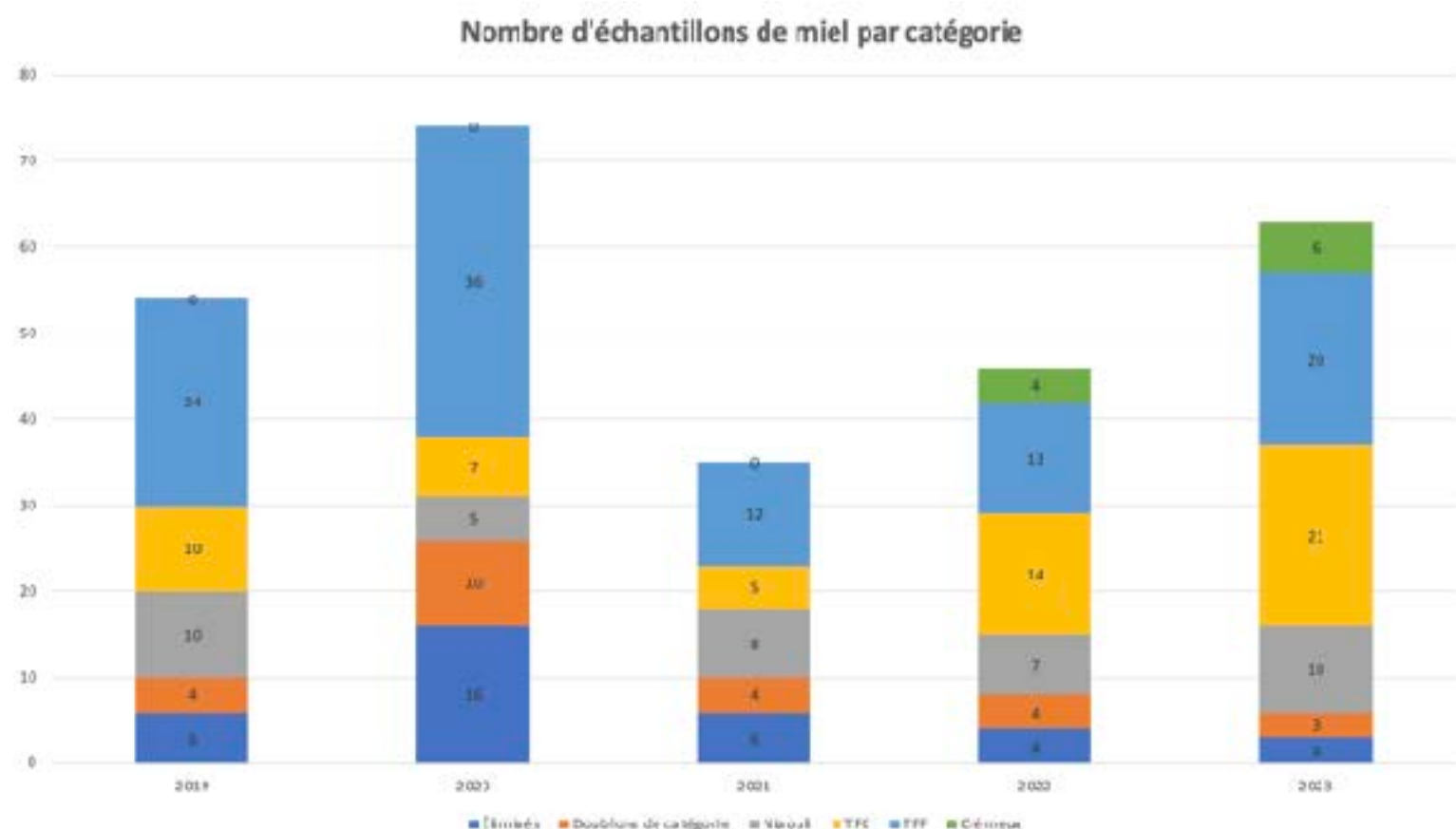
[Activité biologique des miels calédoniens](#)

Concours des miels de Nouvelle-Calédonie

Bilan 2023

La cinquième édition du concours a été organisée sur le même format que l'édition 2022.

- Niveau de participation important pour cette édition : 35 apiculteurs, 63 miels dont 57 en phase finale.
- Continuité de la catégorie miel crémeux afin de mettre en avant un nouveau savoir faire des producteurs.
- Un essoufflement des jury provenant des métiers de bouche a été constaté pour cette 5ème édition.



Actions 2024

- Renouvellement de l'opération concours des miels sur le même format grâce au renouvellement de la subvention de l'agence rurale.
- Organisation d'une formation 1/2 journée supplémentaire sur Lifou pour accompagner les apiculteurs dans la compréhension de la distinction de leur miel et de l'intérêt de créer une catégorie « Miel de îles ».
- Modification des catégories pour renforcer l'approche organoleptique du concours. Les nouvelles catégories seront : miel niaouli, miel grande terre, miel des îles et miel crémeux.

Plantes mellifères

Bilan 2023

- Guide « milieux mellifères calédoniens » : rédaction du contenu du guide venant compléter l’offre de guides à ce sujet.
- Production du guide des 40 plantes mellifères intéressantes en pépinière : ce guide n’a pas encore été édité faute de crédit en 2023. Il le sera en 2024. Il a toutefois était mis en ligne en 2023.
- Lames polliniques :
 - 13 pollens ont été montés sur lame en 2023
 - 25 anciennes lames photographiées et étudiées.
 - > envoi de toutes les informations à notre laboratoire partenaire (CARI).

Pollens montés sur lames en 2023

Famille	Nom latin	Nom commun
Anacardiaceae	Schinus terebinthifolius	Faux poivrier
Asteraceae	Sphagneticola trilobata	Gazon japonais
Asteraceae	Ageratum conyzoides	Baume
Caesalpinaceae	Storckia pancheri	Kingué
Casuarinaceae	Casuarina collina	Bois de fer
Cunoniaceae	Geissos racemosa	Faux tamanou
Elaeocarpaceae	Elaeocarpus angustifolius	Cerisier bleu
Euphorbiaceae	Aleurites moluccana	Bancoulier
Euphorbiaceae	Codiaeum peltatum	Croton sauvage
Mimosoideae	Albizia saman	Bois noir d'Haïti
Rutaceae	Acronychia laevis	Bolé
Rutaceae	Acronychia laevis	Bolé
Sapindaceae	Letchi chinensis	Letchi

Actions 2024

- Guide « milieux mellifères calédoniens » : maquettage du guide et édition
- Lames polliniques : réalisation de 10 lames polliniques
- **Export de miel : dans quelle mesure le CPA pourrait intervenir sur les projets d’export de miel (identification de marché, documents de communication, prise de contact avec des revendeurs,... ?)**

 [Guide des milieux mellifères](#)



Observatoire Technique Apicole

Bilan 2022

- Sur les 6 ruchers équipés : le rucher de Lifou a été remplacé car le niveau de suivi des apiculteurs ne permettait pas de garantir la représentativité du rucher.
- Problèmes techniques avec les systèmes de pesées : de nombreux problèmes ont été rencontrés en 2022 avec des arrêts de capteurs intempestifs (défaillances principalement dues à l'humidité et aux fourmis).
- Réalisation de 5 inventaires floristiques lors des miellées objectivées par les balances : à partir de 1kg/jr sur 3 jours consécutifs pour 2022 - sur les ruchers des environnements suivants : savane, anthropisé, littoral, savane, littoral.
- Suivi des colonies par la méthode « Coleval » : Réalisation de 24 série de COLEVAL en 2022 (représentant 346 COLEVAL de ruches).
- Echantillonnage et analyses de miel : 3 (Littoral, anthropisé, forêt dense humide)
- La totalité des prélèvements virus ont été réalisés (cf page 53 - enquête longitudinale virus)
- Les dernières visites de l'observatoire ont été réalisées en novembre 2022. Initialement prévu sur 3 saisons, il n'était plus possible pour l'équipe du CPA d'assurer le maintien de cette action (temps de travail nécessaire à la réalisation de l'ensemble des COLEVAL sous dimensionné, diminution des moyens - nb de véhicules pour déplacements, diminution de la RH).

Bilan 2023

- Analyse des données par un stagiaire Australien (3 mois sur ce sujet).

Actions 2024

- Finalisation du rapport d'étude d'ici fin 2024
- Diffusion de l'ensemble des résultats et vulgarisation



RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO-SURVEILLANCE APICOLE

Pour rappel

Objectifs	Moyens	Modalités / Détails	Indicateurs
Connaître le cheptel apicole	Déclaration de ruchers au RESA	Volontaire ; mise à jour en fin d'année	Nombre de déclarations à jour % ruchers géolocalisés
Surveiller les pathogènes présents > Incidences ou prévalences, répartition & impact	Visites sanitaires ASA/VRA Déclarations des maladies par les apiculteurs	<i>Surveillance passive</i> Visite volontaire Déclaration DS2 obligatoire	Nombre de visites réalisées Incidences annuelles DS2
	Enquêtes sanitaires	<i>Surveillance active</i> Echantillonnage aléatoire	Prévalences des maladies : Virus, <i>Nosema</i> , <i>Acarapis</i> ...
Améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole néo-calédonien > Diminution des incidences, prévalences et/ou impact	Conseils de gestion et prévention aux apiculteurs	Via visites ASA/VRA, formation, communication, sensibilisation	Diminution incidences annuelles des DS2
	Alerte LA	Suite à LA détectée lors des visites sanitaires ou déclarée directement par apiculteurs	Nombre d'alertes, de visites « post alerte » et de nouveaux cas détectés
	Expérimentations & plans de lutte collective volontaire	Dénombrement spores <i>P. larvae</i> , encagement de reines, cahier des charges	Résultats d'essais, Gestion des plans de lutte
Prévenir l'introduction de pathogènes exotiques des abeilles	Règlementation des importations, détection précoce, plans d'intervention d'urgence et de gestion	Ruchers sentinelles Piégeage Gestion des essaims sauvages Communication	Données de suivi, nouveaux DS1 intégrés au programme de détection précoce, validation des différents plans
Définition du statut sanitaire officiel du cheptel apicole calédonien	Rapport semestriel OIE	Loque américaine : diagnostic labo et clinique Loque européenne et <i>Nosema spp.</i> : diagnostic labo uniquement	Situation zoo-sanitaire sur WAHIS

- Moyens humains

- Coordination :

- poste vacant du 01/01/2023 au 13/12/2023
 - Recrutement d'une nouvelle vétérinaire avec DIE apicole : à partir du 14/12/2023

- Animateur:

- Johann Boiteux

- Fonctionnement & financement

- Le financement de l'Agence rurale pour le fonctionnement du RESA est maintenu au **même niveau** pour l'année 2023. L'utilisation des crédits initialement fléchés pour le poste de vétérinaire - en carence sur 2023 - a été discutée avec l'Agence Rurale. Ces crédits ont en partie été utilisés pour constituer un stock de matériel d'urgence pour le plan varroa.



DAVAR
Direction des Affaires
Vétérinaires, Alimentaires
et Rurales



Activité et formation

2023	ASA/VRA	PIL	PN	PS	TOTAL
Actifs	ASA	0	3	7	10
	VRA	/	1	1	2
	RESA/CPA	1	0	1	2
Inactifs	ASA/VRA	3	1	3	7
% activité globale					66 %

2022	ASA/VRA	PIL	PN	PS	TOTAL
Actifs	ASA	3	5	6	14
	VRA	/	1	2	3
	RESA/CPA	1	1	2	4
Inactifs	ASA/VRA	4	2	5	11
% activité globale					65 %

2021	ASA/VRA	PIL	PN	PS	TOTAL
Actifs	ASA	1	3	5	9
	VRA	/	1	3	4
	RESA/CPA	1	/	2	3
Inactifs	ASA/VRA	4	2	3	9
% activité globale					64 %

- Bilan 2023
 - Le nombre d’ASA/VRA actifs en 2023 s’élève à 12 hors salariés RESA/CPA (17 en 2022 / 13 en 2021) sur 19 conventions actives (22 conventions signées en 2022 mais arrêt d’une vétérinaire dans le nord en 2022, départ d’une vétérinaire dans le sud et arrêt d’une ASA du Nord pour changement professionnel).
 - Sur les 10 nouveaux ASA formés en 2022, 4 n’ont pas fait de visite en 2023 pour diverses raisons (Maternité, Changement d’activité, autre,)
 - 1 newsletter « le courrier des ASA » envoyée en juillet 2023 contre 4 prévues



Connaissance du cheptel

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Elle est basée sur la déclaration annuelle de rucher, qui bien que n'étant pas obligatoire est bien acceptée par les apiculteurs, notamment car elle donne accès à des visites sanitaires. Les taux de couverture estimés les années précédentes se situent au même niveau que certains pays ou territoires dans lesquels la déclaration est obligatoire. Le niveau de précision de la déclaration en Nouvelle-Calédonie - via les coordonnées GPS du point de rucher est meilleur qu'en France où la déclaration se fait à l'échelle de la commune. Cela a permis la mise en place du système d'alertes téléphoniques aux ruchers voisins lors de cas de loque américaine déclaré et cela facilitera la mise en place de plans d'éradication, le cas échéant.

Déclaration de ruchers

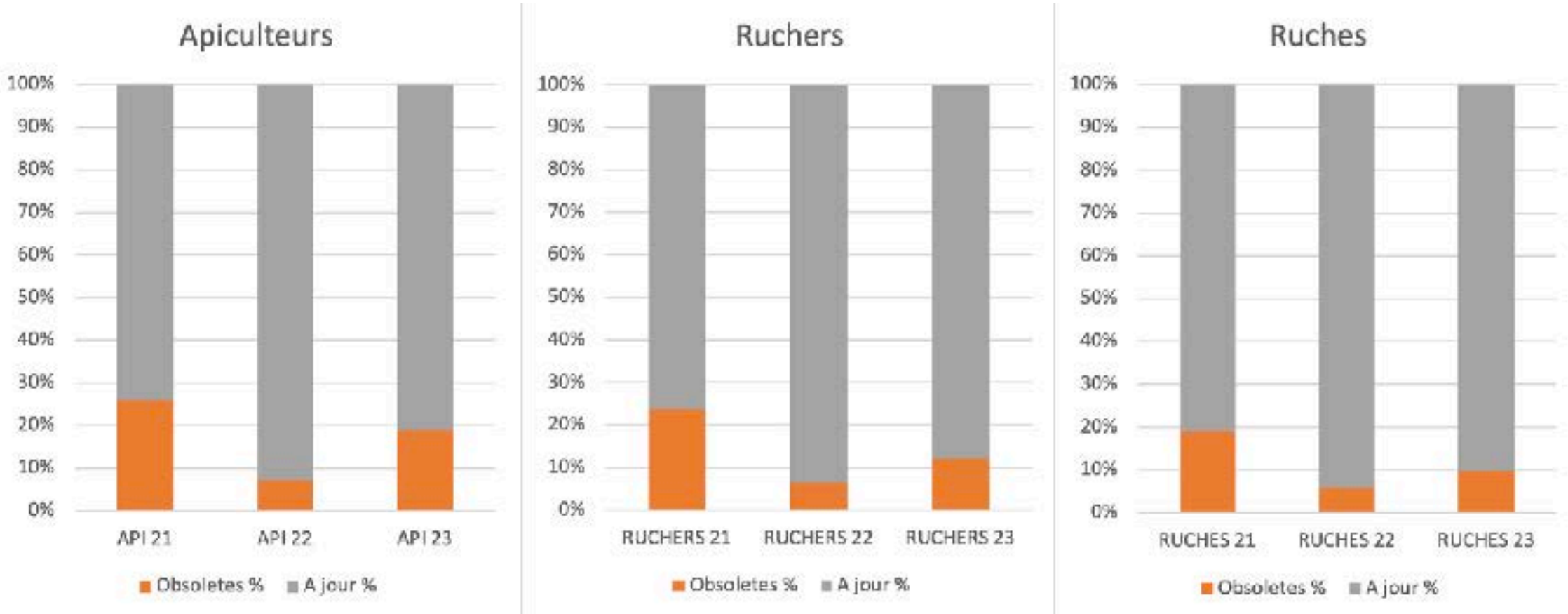
	Au 28/02/2024	Apiculteurs	Ruchers	Ruches
2023	« A jour » DR < 2 ans (28/02/2024)	668	1233	11375
	Prévision Cotech 2023	619	1225	10659
	Ecart prévisions - données réelles (%)	8 %	1 %	7 %
2022	« A jour » DR < 2 ans (28/02/2023)	681	1290	10885
	Prévision Cotech 2022	553	1136	10135
	Ecart prévisions - données réelles (%)	23 %	14 %	7 %
2021	« A jour » DR < 2 ans (28/02/2022)	468	978	8891
	Prévisions Cotech 2021	550	1050	9500
	Ecart prévisions - données réelles (%)	-15 %	-7 %	-6 %

- Bilan 2023
 - Les prévisions 2023 - basées sur une évolution logarithmique du nombre d'apiculteurs, de ruchers et de ruches déclarés - sont **dépassées**.
 - Lors du cotech 2021 il avait été décidé de **restreindre la période de déclaration de rucher(s)** à une période de quatre mois - de septembre à décembre. Pour la deuxième année consécutive, ce système a été testé et mis en oeuvre avec un plan de communication associé.
- Actions 2024
 - En août 2024, les apiculteurs seront informés de l'ouverture de la période de déclaration. Une campagne de communication suivra et l'équipe CPA/RESA sera mobilisé pour assurer le fonctionnement des déclarations annuelles
 - La faisabilité de la mise en place d'une déclaration numérique sera étudiée

Déclarations obsolètes & couverture RESA

- Bilan 2023
 - Comme les année précédentes, on ne considère plus les apiculteurs dont la déclaration date **de plus de 4 ans**, et comme « obsolètes » les apiculteurs dont la déclaration date **de 2 à 4 ans**.
 - Pourcentages d'apiculteurs, de ruchers et de ruches « obsolètes » : après une baisse considérable en 2022 grâce à une campagne de phoning ciblé et un nettoyage du logiciel AZTEK, les niveaux remontent en 2023. Il conviendra de refaire un focus sur ce segment en 2024.

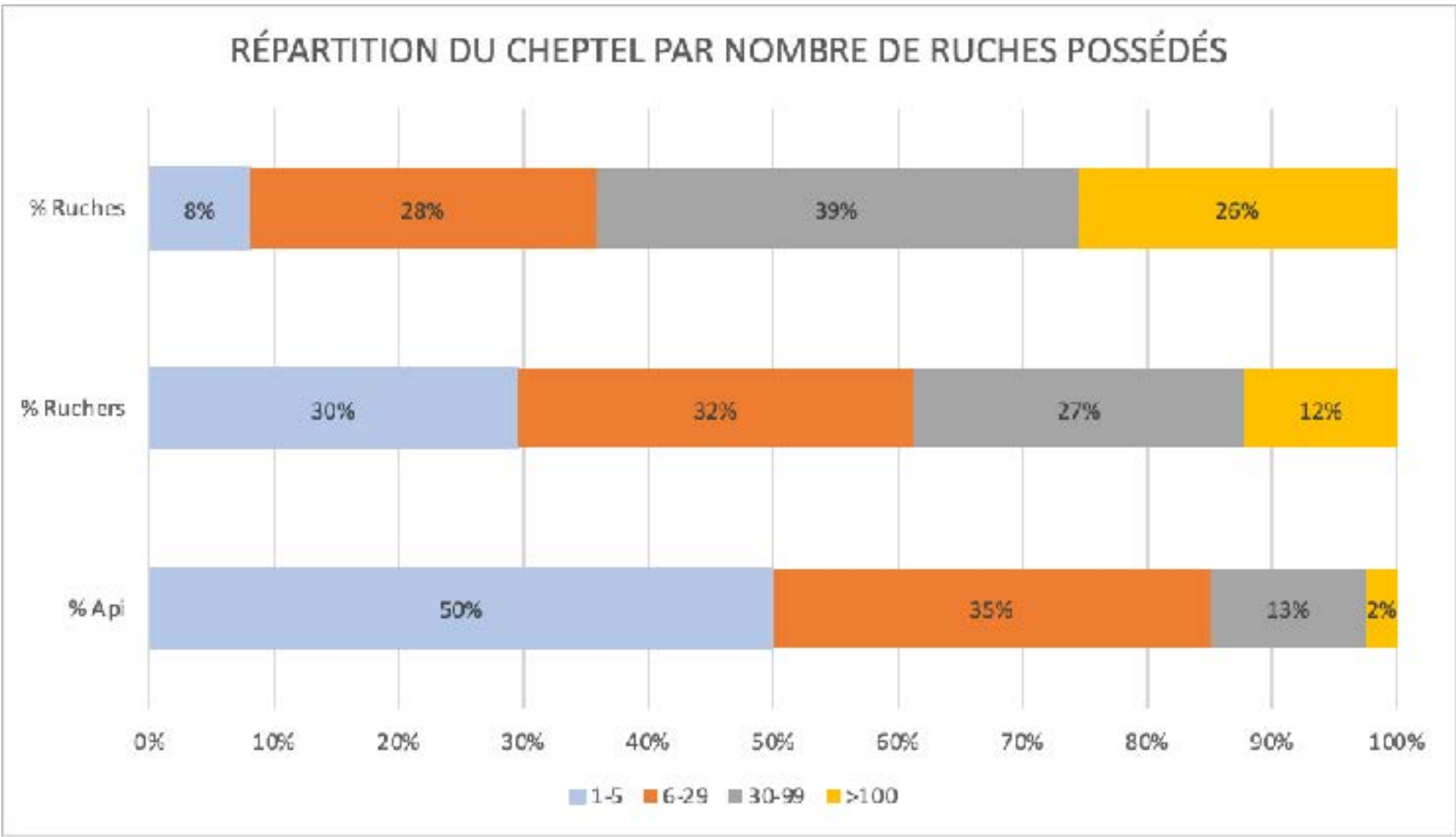
Statut déclaration 23	Date DR	Apiculteurs	Ruchers	Ruches
# à jour	< 2 ans	668	1233	11375
# Obsolètes	Entre 2 et 4 ans	154	171	1239
% Obsolètes		19 %	12 %	10 %
# Non considérés	> 4 ans	194	NA	NA



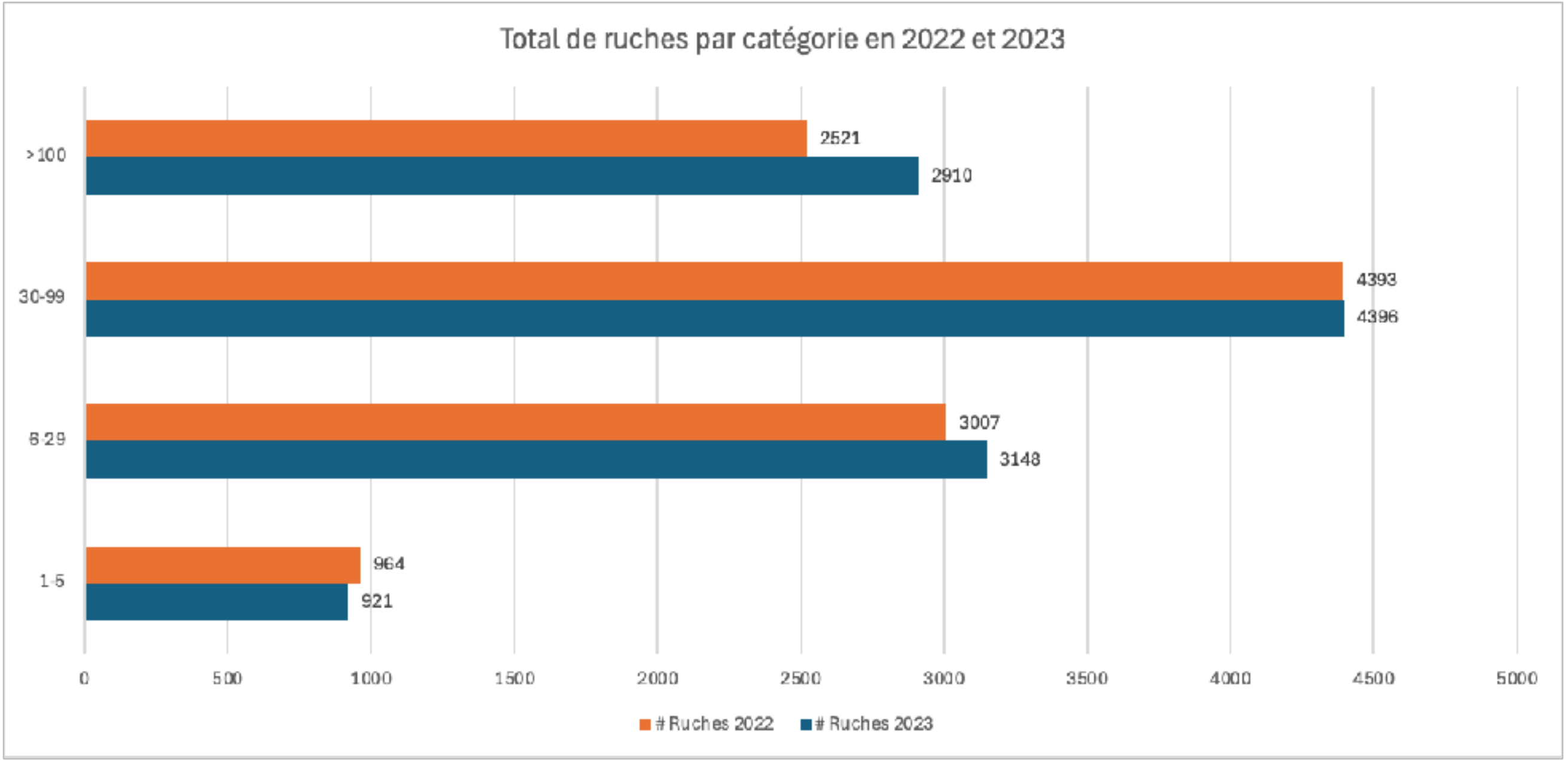
Profil « Apiculteur déclarant »

- Ces indicateurs utilisés pour la 3ème années consécutive varient peu. Le cheptel moyen global revient à **17 ruches pour 1,8 rucher**
- Les apiculteurs déclarants ont été séparés en 4 catégories en fonction du nombre de ruches possédées. Ces groupes restent stables.
- La plus forte progression est à noter sur le groupe >100 qui passe de 13 à 16 apiculteurs et augmente de plus de 400 ruches.

Profil « apiculteur déclarant »	# Apiculteurs	# Ruchers / apiculteur	# Ruches / apiculteur
≤ 5 ruches	334	1,1	2,8
> 5 et < 30 ruches	234	1,7	13,5
≥ 30 et <100	84	3,9	52,3
≥ 100 ruches	16	9,4	181,9
Total / Moyenne	668	1,8	17,0



Profil « Apiculteur déclarant »



Profil « Apiculteur déclarant » par province

- Bilan 2023 : les variations peuvent sembler importantes par commune (exemple de Lifou) sans que cela ne signifie forcément des arrêts d'activité mais plutôt de fluctuations dans les déclarations.
- En 2024 une comparaison par apiculteur sera faite afin de mieux étudier les variations de cheptel pour les apiculteurs à jour de déclarations

	# API 22	# API 23	DELTA
BELEP	0	0	NA
BOULOUPARIS	26	31	16 %
BOURAIL	49	55	11 %
CANALA	11	7	-57 %
DUMBEA	60	56	-7 %
FARINO	5	7	29 %
HIENGHENE	1	1	0 %
HOUAILOU	5	5	0 %
ILE DES PINS	2	3	33 %
KAALA-GOMEN	4	4	0 %
KONE	20	20	0 %
KOUAOUA	2	2	0 %
KOUMAC	41	39	-5 %
LA FOA	14	21	33 %
LIFOU	84	68	-24 %
MARE	14	14	0 %
MOINDOU	9	9	0 %
MONT-DORE	42	55	24 %
NOUMEA	114	115	1 %
OUEGOA	42	37	-14 %
OUVEA	Obsolète	Obsolète	NA
PAITA	50	43	-16 %
POINDIMIE	12	8	-50 %
PONERIHOUEN	3	3	0 %
POUEBO	15	13	-15 %
POUEMBOUT	23	25	8 %
POUM	4	3	-33 %
POYA NORD	8	7	-14 %
POYA SUD	4	3	-33 %
SARRAMEA	1	1	0 %
THIO	2	1	-100 %
TOUHO	8	7	-14 %
VOH	6	5	-20 %
YATE	Obsolète	Obsolète	NA
TOTAL	681	668	-2 %

	#RU. 22	#RU. 23	DELTA
BELEP	0	0	NA
BOULOU	793	804	9 %
BOURAIL	1315	1356	7 %
CANALA	54	36	-87 %
DUMBEA	678	707	2 %
FARINO	162	156	10 %
HIENGH	10	5	-100 %
HOUAIL	134	88	4 %
ILE DES	57	69	16 %
KAALA-	76	109	29 %
KONE	56	138	50 %
KOUAOU	26	26	0 %
KOUMAC	569	533	6 %
LA FOA	364	415	17 %
LIFOU	1458	1132	-31 %
MARE	157	170	6 %
MOINDO	382	459	22 %
MONT-	456	573	18 %
NOUMEA	417	373	6 %
OUEGOA	1086	1176	7 %
OUVEA	Obsolète	Obsolète	NA
PAITA	1210	1200	-2 %
POINDIM	41	81	65 %
PONERI	69	84	-70 %
POUEBO	233	287	21 %
POUEMB	279	369	12 %
POUM	196	281	28 %
POYA	300	181	-6 %
POYA	0	67	9 %
SARRAM	135	155	61 %
THIO	10	8	-38 %
TOUHO	110	109	-8 %
VOH	47	86	-10 %
YATE	6	6	-10 %
TOTAL	10885	11375	4 %

Province	Déclaration à jour et actif 28/02/2024			
	# Apiculteurs	# Ruchers	# Ruches	# ruches / api
ILES	82	113	1303	15,9
NORD	186	338	3492	18,8
SUD	400	782	6580	16,5
TOTAL	668	1233	11375	17,0
Variation inter annuelle	-2 %	-4 %	5 %	

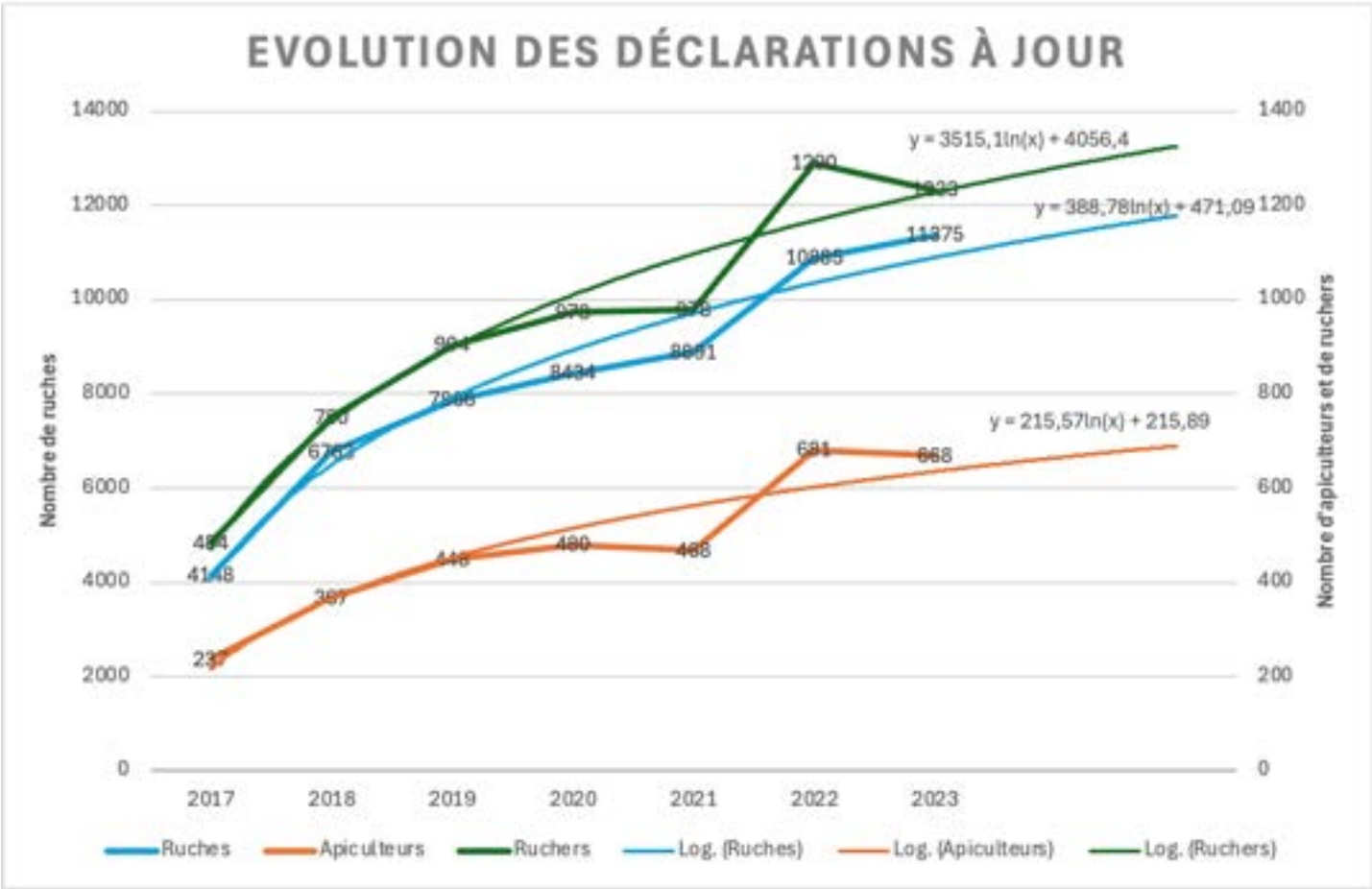
Province	Déclaration à jour et actif 28/02/2023			
	# Apiculteurs	# Ruchers	# Ruches	# ruches / api
ILES	101	144	1702	16,9
NORD	204	347	3150	15,4
SUD	376	799	6033	16,0
TOTAL	681	1290	10885	16,0

Province	Déclaration à jour et actif 28/02/2022			
	# Apiculteurs	# Ruchers	# Ruches	# ruches / api
ILES	82	114	1557	19
NORD	116	222	2057	17,7
SUD	270	642	5277	19,5
TOTAL	468	978	8891	19

Evolution & prévision

- Bilan 2023
 - Après le sursaut de nouvelles déclarations obtenues en 2022 avec la mise en place du nouveau système, on constate qu’il n’y a pas d’évolution majeure entre 2022 et 2023 : -2%% des apiculteurs, -4% des ruchers et +5% des ruches.
 - Pour la dernière année, un prévisionnel d’évolution des déclarations est proposé (sur la base d’un modèle d’évolution logarithmique). En effet, avec les niveaux de déclarations atteint, cet indicateur n’est plus suffisamment pertinent. Il sera remplacé par le taux de renouvellement de déclaration par exemple.
- Actions 2024
 - Il a été validé en 2023 d’ajouter un champs dans le formulaire de déclaration de ruches pour que les apiculteurs puissent renseigner leur production de la saison précédente. En effet ces données sont encore mal connues et aucun système d’agrégation permet de les centraliser. 381 apiculteurs ont accepté de renseigner leurs données de production de l’année 2022 lors de leur dernière déclaration (57% des apiculteurs). Ces données seront analysées au 2ème semestre 2024.

#	Apiculteurs	Ruchers	Ruches
Prévision 2024	664	1280	11366
Prévision 2025	690	1325	11780



CONTEXTE ET OBJECTIFS

La surveillance des pathogènes présents en Nouvelle-Calédonie se fait principalement via les visites sanitaires réalisées par les ASA, les VRA et l'équipe RESA. L'apiculteur déclaré peut notamment solliciter une visite lors de suspicion de maladie, pour un simple check up sanitaire de ses colonies avant la saison fraîche par exemple, pour un suivi de maladie ou avant l'achat de colonies. La déclaration directement par l'apiculteur de la loque américaine - Danger sanitaire de catégorie 2 - est de plus en plus fréquente et contribue également à la surveillance sanitaire. Ces données nous permettent de mieux évaluer l'impact des maladies des abeilles sur la filière et ainsi d'améliorer leur gestion.

Parallèlement à cela, des enquêtes ciblant un pathogène précis peuvent être réalisées pour approfondir nos connaissances sur son épidémiologie et pour affiner les conseils de prévention et de gestion donnés aux apiculteurs lors de formations ou de visites sanitaires. La création de plans de lutte collective visant les maladies les plus impactantes localement permettrait une amélioration de l'état sanitaire du cheptel apicole à l'échelle globale.

Enfin, c'est via ces deux axes de surveillance que le SIVAP peut déclarer semestriellement les cas de maladies listés par l'OIE afin de définir le statut sanitaire officiel du territoire - statut qui conditionne les éventuels échanges internationaux.

Visites sanitaires - Chiffres

	Visites	Apiculteurs	Ruchers	Ruches
2023	67	50	70	462
2022	102	79	92	542
2021	65	59	65	300

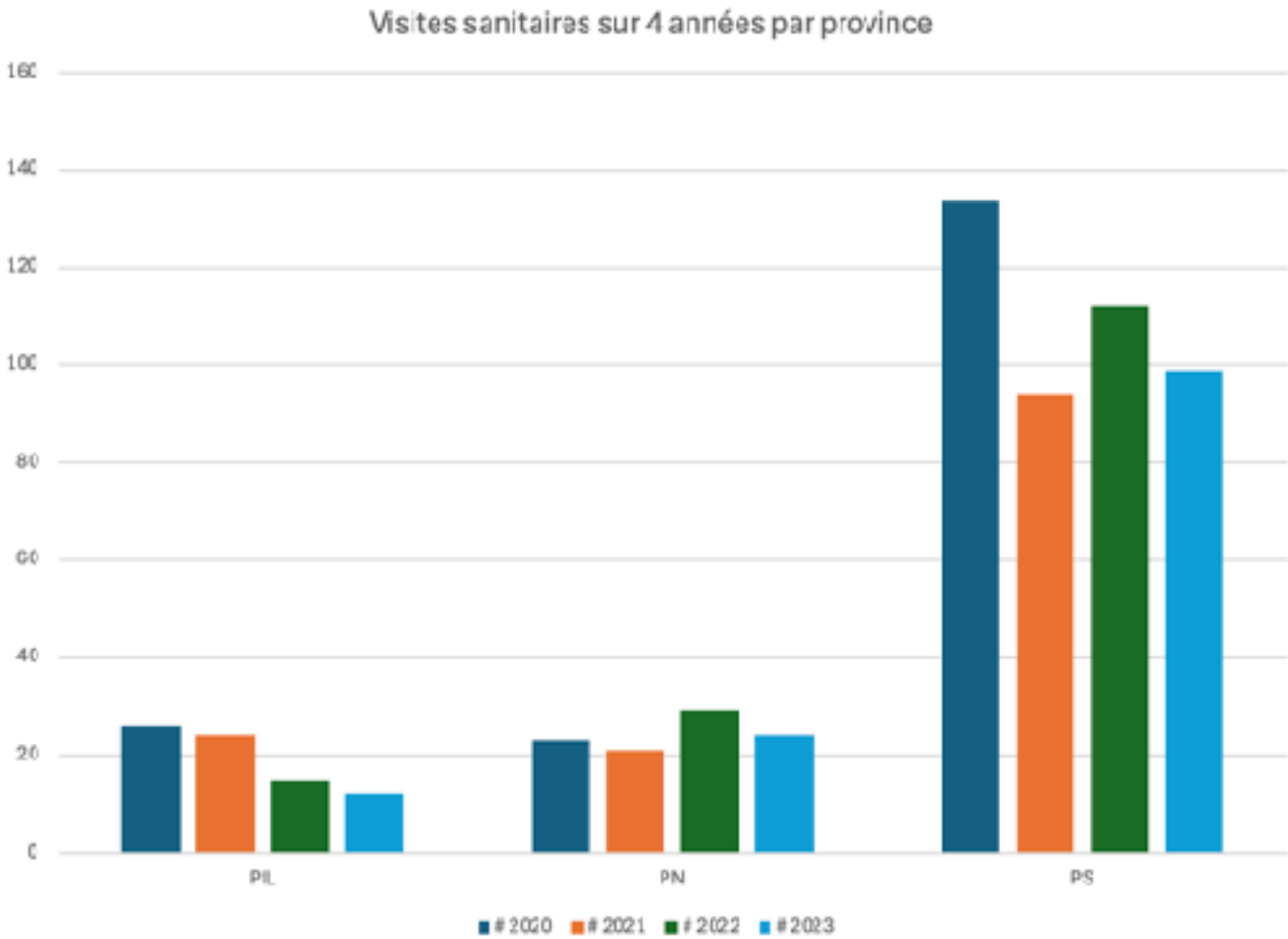
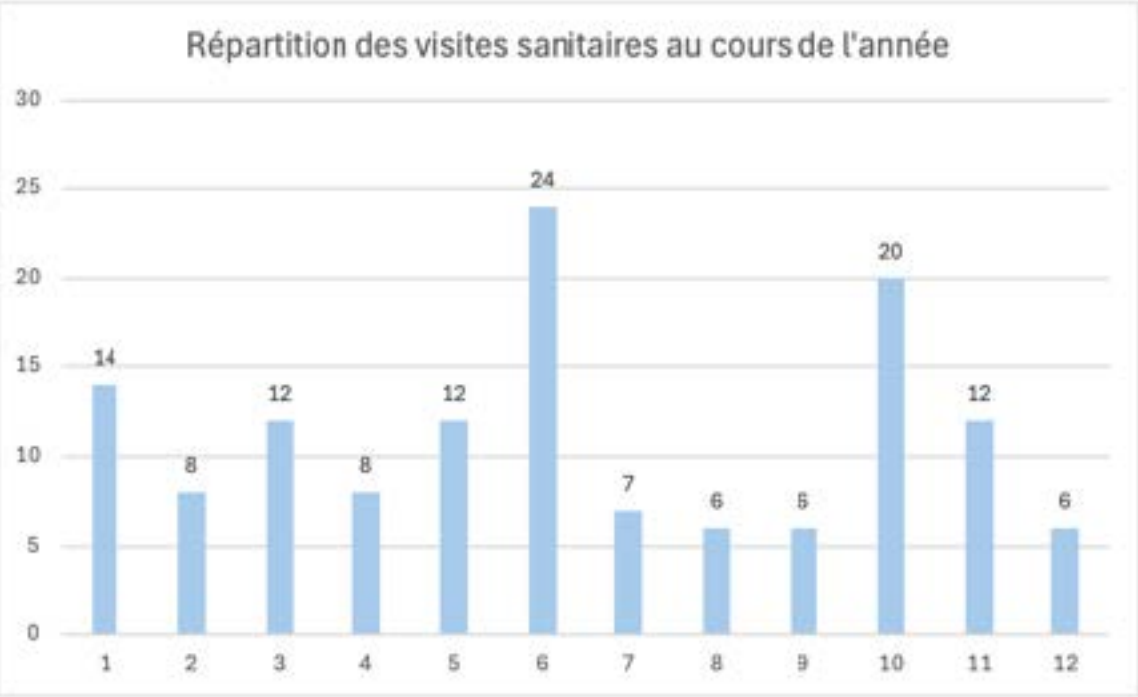
2023	Type de visites	# Visites		# Apiculteurs	# Ruchers	# Contrôles de ruches
Classique	Surveillance sanitaire	67	29	50	70	462
	Suspicion de maladie		17			
	Suivi de maladie		5			
	Alerte LA		8			
	Autre (pépinière, déplacement, achat,..)		8			
Sentinelle	Apivar ASA/VRA	68	15	/	/	277
	Apivar RESA/CPA		53			
TOTAL		135	135	0	70	739

- Après un sursaut en 2022 avec notamment l’organisation des visites de validation des nouveaux ASA, le nombre de visites sanitaires organisées en 2023 revient au niveau de 2021.

NB. Les visites sentinelles Apivar RESA, ASA et VRA sont présentées ici à titre indicatif ; elles n’entrent que partiellement dans les calculs d’incidence des maladies : une seule visite par rucher par an est comptabilisée pour ces calculs ; les données issues de ces visites à visée « biosécurité » seront détaillées dans la partie « Prévention des épidémies »

Visites sanitaires - Répartition & évolution

Visites sanitaires	PIL	PS	PN	Total
# 2023	12	99	24	135



- Bilan 2023
 - La totalité des visites sanitaires réalisées dans les îles concerne le suivi des ruchers sentinelles par la technicienne CPA sur Lifou. Les différents ASA formés sur les îles Loyauté semblent ne pas présenter d'intérêt particulier pour la réalisation de visites sanitaires.
 - La saisonnalité des visites est peu marquée, avec seulement 2 pics de visites en juin et octobre qui correspondent aux visites de début et de fin de saison.
 - Les nouvelles modalités de promotion des visites n'ont pas porté leur fruit en 2023 (**effort de promotion des visites sanitaires** via la sollicitation individuelle des apiculteurs par le RESA et ajout d'un forfait logistique dans les indemnités ASA afin de couvrir les frais de dépenses téléphoniques).

Visites sanitaires - logistique

Moyennes	2019	2020	2021	2022	2023
Temps passé sur l'exploitation (h)	02:06	02:06	01:36	01:28	/
Distance parcourue AR (km)	45,5	26,8	23,4	22,4	40,7
Indemnisation (FCFP)	12.500	10.763	9.236	13.883	14.580



- Bilan 2023
 - Les durées de visites n'ont pas été suffisamment renseignées pour pouvoir être analysées cette année.
 - Les distances moyennes ont augmenté en 2023 (+81 %) en raison de plusieurs visites sanitaires réalisées par des ASA sur des communes différentes.
 - En lien avec les distances, les indemnités moyennes ont également augmenté en 2023.
 - Réalisation d'un bilan de visites sanitaire mensuel pour la mise en paiement des indemnités plus régulière

Rappel des modalités d'indemnisation	Montant (FCFP)	
Forfait de base	5000	
Forfait logistique	1000	
Indemnité par ruche	600	/ ruche
Indemnité kilométrique	109	/ km

Effort de visites sanitaires

	2020			2021			2022			2023		
	Visité(e)s	Déclaré(e)s	% Couverture	Visité(e)s	Déclaré(e)s	% Couverture	Visité(e)s	Déclaré(e)s	% Couverture	Visité(e)s	Déclaré(e)s	% Couverture
Ruches	655	8434	7,7	355	8891	4,0	542	10885	5 %	462	11375	4 %
Ruchers totaux	112	973	11,5	75	978	7,7	92	1290	7 %	70	1233	6 %
Apiculteurs	97	480	20,0	60	468	12,8	79	681	12 %	50	668	7 %

- Bilan 2023
 - Le **taux de sondage à l'échelle** « ruche » reste stable depuis 3 années. Le nombre de ruches visitées reste dans la moyenne de 21 et 22.
 - Lors des visites, le pourcentage moyen de ruches ouvertes est de 63,4% (462/729) contre 58,6% (542/925) en 2022 et 67,2% en 2021.
 - L'objectif fixé à 100 visites sanitaires et 50 visites sentinelles n'est pas atteint pour les visites sanitaires (67) mais dépassé pour les visites sentinelles (68).

Effort de visites sanitaires

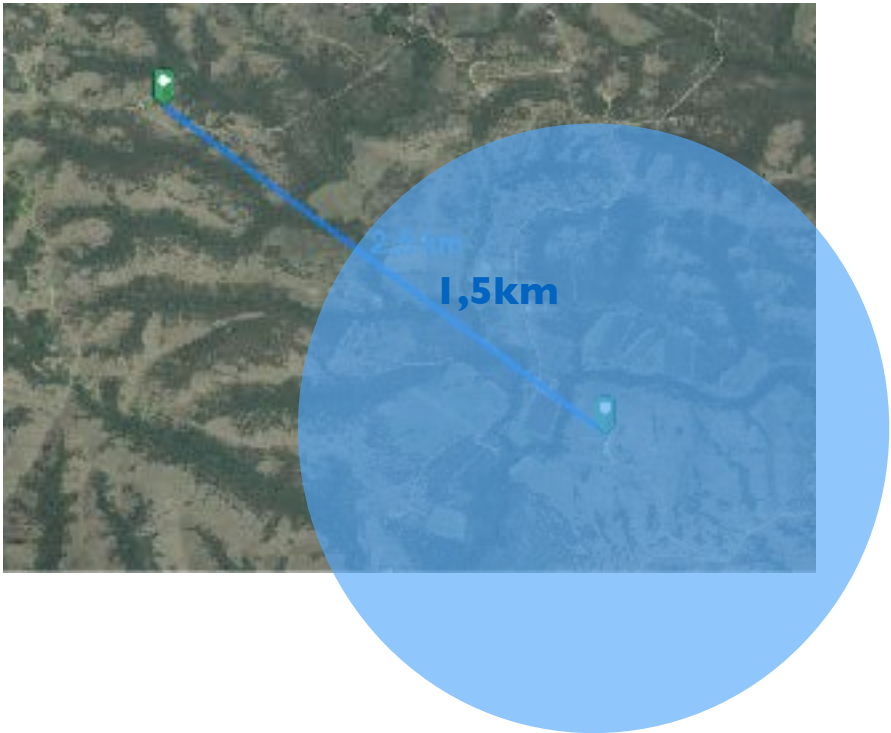
- Actions 2024
 - En 2024, il est proposé de définir un objectif de visites sanitaires par commune afin de couvrir un pourcentage de ruchers et ruches déclarées homogène sur tout le pays. Étant donné que les apiculteurs ne semblent toujours pas enclin à naturellement demander des visites sanitaires à leur ASA, il est proposé ici d’orienter les efforts de visite afin de répondre aux besoin de surveillance sanitaire et de s’assurer de ne négliger aucune zone. Un objectif fixé entre 5 et 8% semble raisonnable. Il sera ultérieurement dans l’année 2024 couplé aux indicateurs épidémiologiques.

Commune	RUCHERS DÉCLARÉS 23	Nb de ruchers à visiter pour attendre x % du total	
		5 %	8 %
BOULOUPARIS	96	5	8
BOURAIL	122	7	10
CANALA	6	1	1
DUMBEA	97	5	8
FARINO	17	1	2
HIENGHENE	1	1	1
HOUAILOU	7	1	1
ILE DES PINS	8	1	1
KAALA-GOMEN	11	1	1
KONE	27	2	3
KOUAOUA	3	1	1
KOUMAC	61	4	5
LA FOA	47	3	4
LIFOU	84	5	7
MARE	29	2	3
MOINDOU	45	3	4
MONT-DORE	105	6	9
NOUMEA	94	5	8
UEGOA	75	4	6
PAITA	122	7	10
PAÏTA	4	1	1
POINDIMIE	11	1	1
PONERIHOUEN	11	1	1
POUEBO	19	1	2
POUEMBOUT	52	3	5
POUM	19	1	2
POYA NORD	17	1	2
POYA SUD	6	1	1
SARRAMEA	9	1	1
THIO	6	1	1
TOUHO	11	1	1
VOH	15	1	2
YATE	2	1	1
Total général	1239	62	100

RUCHES DÉCLARÉES 23	Nb de rucher à visiter pour attendre x % du total	
	5 %	8 %
804	40	64
1356	68	108
36	2	3
707	35	57
156	8	12
5	0	0
88	4	7
69	3	6
109	5	9
138	7	11
26	1	2
533	27	43
415	21	33
1132	57	91
170	9	14
459	23	37
573	29	46
373	19	30
1176	59	94
1185	59	95
15	1	1
81	4	6
84	4	7
287	14	23
369	18	30
281	14	22
181	9	14
67	3	5
155	8	12
8	0	1
109	5	9
86	4	7
6	0	0
11239	562	899

Alerte LA

Province	2019	2020	2021	2022	2023
# Alertes LA	34	34	19	15	14
Dont # après déclaration apiculteurs	Inc.	18	17	3	4
# Apiculteurs alertés	153	228	103	32	49
# Ruchers concernés	202	241	122	40	63
# Visites sanitaires réalisées a posteriori	10	10	4	6	5
# Visites avec LA diagnostiquée	4	2	1	0	0



- Bilan 2023
 - Total de 14 alertes lancées, en cohérence de la baisse amorcée en 2021.
 - Parmi les 14 alertes, **4** ont été lancées suite à une **déclaration de cas de loque américaine directement par l'apiculteur.**
- Actions 2024
 - **Continuer et renforcer la communication auprès des apiculteurs pour qu'ils déclarent spontanément leurs cas de LA.**
 - Maintenir les alertes LA et insister auprès des apiculteurs dans le périmètre pour l'organisation de visites de contrôle

Incidences annuelles des maladies

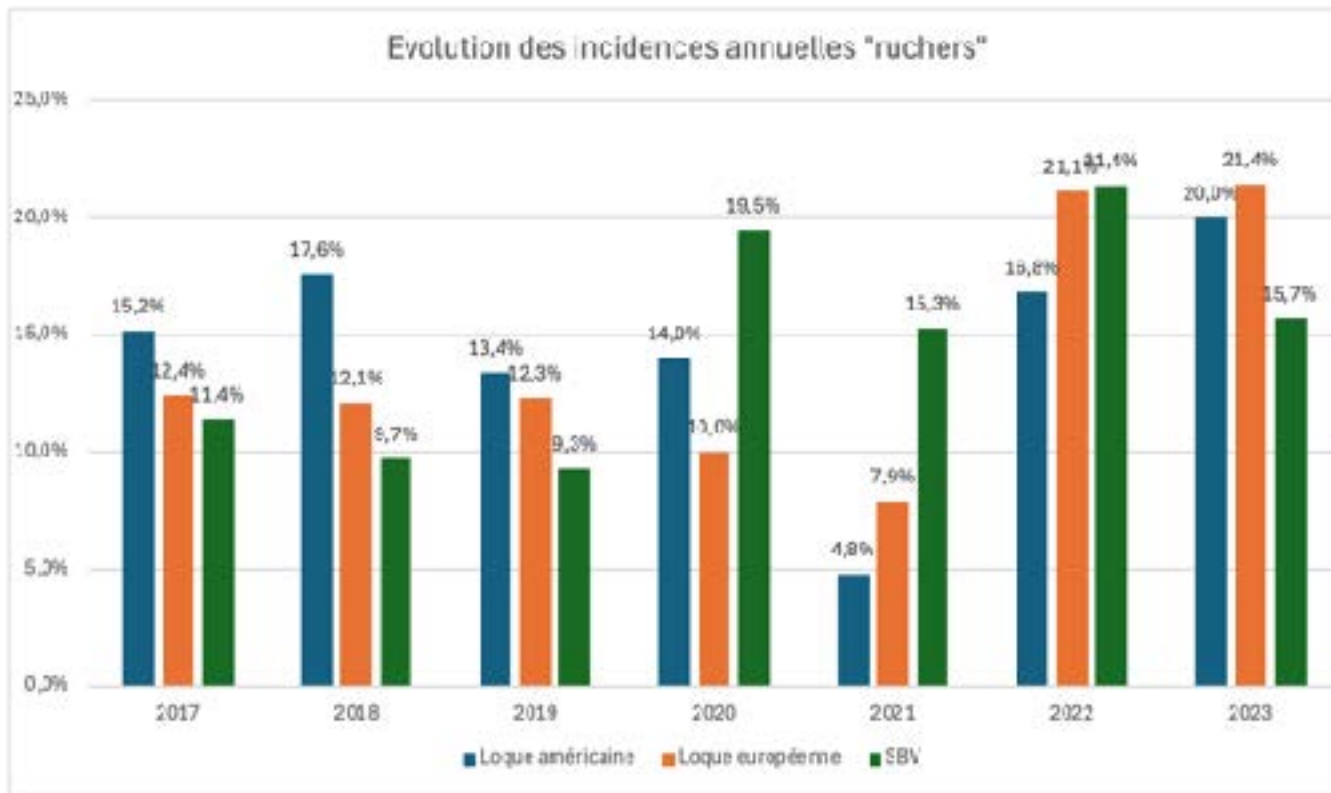
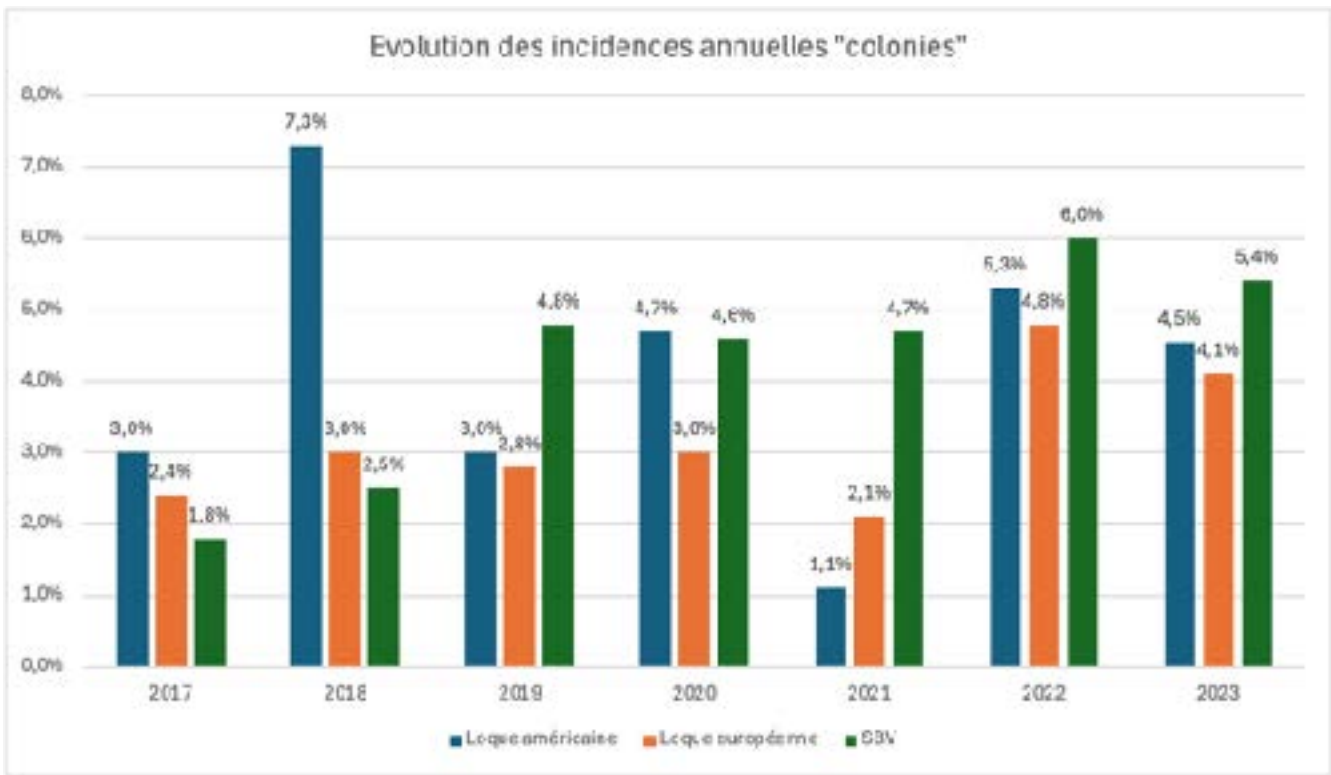
Maladie	Infectés		Taux de confirmation labo	Incidence annuelle		% colonies infectées dans les ruchers détectés contaminés lors des visites
	Colonies	Ruchers		« colonie »	« rucher »	
Loque américaine (LA)	16	10	33 % (6 prélèvements)	4,5 %	20,0 %	44 %
Loque européenne (LE)	19	15	/ (0 prélèvement)	4,1 %	21,4 %	10 %
SBV (virus du couvain sacciforme)	33	23	/ (0 prélèvement)	5,4 %	15,7 %	25 %

- Bilan 2023
 - Etant donné que les Îles Loyauté et l'Île des Pins sont indemnes de LA et de LE, les valeurs d'incidence de ces deux maladies ont été calculées à partir des **données de visites sanitaires sur la Grande Terre uniquement**, afin de mieux visualiser l'impact des maladies. Pour le virus du couvain sacciforme (SBV) qui est présent sur tout le territoire, toutes les visites sanitaires ont été prises en compte.
 - A noter que 6 cas de LA issus de déclaration d'apiculteur ne sont donc pas comptabilisés dans les incidences car cela viendrait les gonfler artificiellement.
 - En 2023, 4 prélèvements pour analyses LA, réalisés à des périodes différentes, sont revenus négatifs, or depuis plusieurs années les suspicions et retours laboratoire étaient très concordants. Pour ces 4 prélèvements les colonies présentaient des signes cliniques LA significatifs selon les trois ASA. Ces retours négatifs ont donné lieu à des échanges avec le LNC afin d'identifier l'origine de cette discordance. Le LNC a procédé à une vérification de ces méthodes d'analyse qui n'ont pas varié. L'erreur provient donc des suspicions terrain.

Evolution des incidences annuelles

Maladies	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	« colonie »	« rucher »	« colonie »	« rucher »	« colonie »	« rucher »	« colonie »	« rucher »	« colonie »	« rucher »	« colonie »	« rucher »	« colonie »	« rucher »
L. américaine	3,0	15,2	7,3	17,6	3,0	13,4	4,7	14,0	1,1	4,8	5,3	16,8	4,5 %	20,0 %
L. européenne	2,4	12,4	3,0	12,1	2,8	12,3	3,0	10,0	2,1	7,9	4,8	21,1	4,1 %	21,4 %
SBV	1,8	11,4	2,5	9,7	4,8	9,3	4,6	19,5	4,7	15,3	6,0	21,4	5,4 %	15,7 %

- Bilan 2023 des niveaux d'incidence :
 - Le niveau d'incidence rucher LA pour 2023 se trouve dans la moyenne des niveaux d'incidence depuis 2017 (moyenne 17-22 à 4, (%)).
 - Les niveaux d'incidence LE et SBV restent élevés pour une deuxième année consécutive.



Analyse de spore de Loque américaine dans le miel

- Actions 2023
 - Suite aux analyses exploratoires concluantes de 2021-2022, les analyses de spore de LA dans le miel ont été généralisées avec des envois bimestriels en Australie. Des communications régulières sur l'année ont visé à encourager la participation des apiculteurs. La participation apiculteur a été fixée à 1000 F/échantillon.
 - 98 échantillons ont été envoyés ont total, la plupart après de nombreuses relances du CPA.
 - Les résultats d'analyses, transmis directement aux apiculteurs, ont permis à certains d'entre eux de mettre en place des mesures correctives.
- Actions 2024 :
 - Procéder à l'analyse précise des résultats de la campagne 2023.
 - Vu le manque d'adhésion des apiculteurs, ce programme n'a pas été prolongé tel quel sur début 2024. Il est proposé de modifier les conditions de participation en permettant à tout apiculteur de plus de 30 ruches de bénéficier d'un échantillon gratuit par an, en complément des visites sanitaires.

Pour rappel ces analyses sont intéressantes pour les cheptel > 30 ruches car elles se font idéalement sur des extractions concernant un nombre de ruches > 10, en deçà il est plus intéressant de faire directement des visites.





Prévention des épidémies

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le statut sanitaire du cheptel apicole néo-calédonien est extrêmement privilégié et il est face à la propagation de nombreux pathogènes et nuisibles des abeilles à l'échelle mondiale. Parmi les différentes actions du RESA, un focus important est mis sur la prévention de leur introduction.

Chronologiquement, un pathogène des abeilles tentant d'entrer sur le territoire - le plus probablement via un essaim contaminé sur un bateau ou moins probablement via une importation frauduleuse d'abeilles - rencontrerait tout d'abord les agents de contrôle aux frontières du SIVAP et leurs chiens détecteurs d'abeilles ; il pourrait ensuite être intercepté dans un des pièges à essaims placés autour du port pour l'accueillir ; à moins qu'il ne soit repéré par le grand public sur un des bâtiments du quai Ferry et cueilli par un apiculteur puis testé par le RESA. S'il parvient malgré tout à passer ces différentes barrières, l'essaim finirait par s'installer à proximité du port et par entrer en contact avec les abeilles des ruches sentinelles où il serait finalement décelé.

La détection du pathogène, selon son stade de propagation, donnera lieu à la simple destruction des abeilles porteuses, à la mise en place d'un plan d'éradication ou directement au passage à un plan de gestion.

Ruchers sentinelles Apivar

- Bilan 2023

- Ruchers sentinelles Apivar RESA

- Continuité des actions en cours : 53 visites réalisées sur 7 ruchers suivis (Bourail, Boulouparis, SLN, Artillerie, Port Autonome/station d'épuration James Cook, Wé, Baie de Santal).
- Le rucher de Bourail a été changé de localisation pour des raisons d'accessibilité

NB : en 2024 : le rucher de Port Ouenghi a été changé d'emplacement puis totalement enlevé suite à des nuisances des abeilles.

- Ruchers sentinelles ASA/VRA :

- 15 visites sur 4 ruchers suivis (Koumac, Ouégoa, KNS, Vale)
- Le rucher sentinelle de Maré n'a pas encore été mis en place malgré la signature d'une convention avec l'ASA concerné.
- Le VRA en charge du rucher de KNS rencontre des problèmes d'accès répétitifs au site. Ainsi seulement 1 visite a été réalisée en 2023 sur ce rucher.

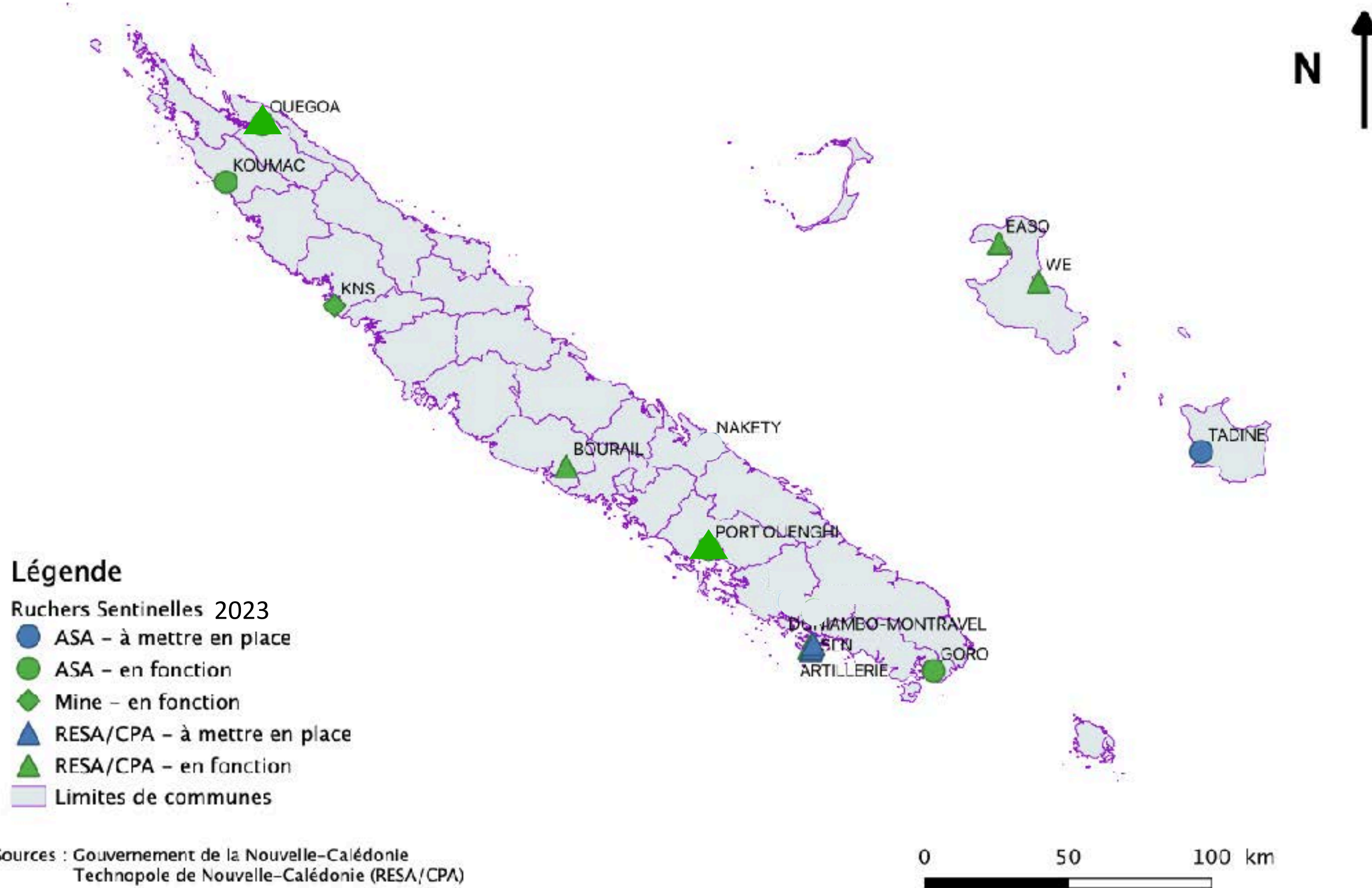
> AUCUNE DE CES VISITES N'A MENE A UNE SUSPICION D'INTRODUCTION DE PATHOGENES EXOTIQUES...

- Actions 2024 :

- Sécurisation des ruchers existants et notamment adaptation des modalités de suivi de KNS, identification de nouveaux sites pour la deuxième ceinture de sentinelles sur Nouméa
- Modification des rotations de traitements sur les ruchers gérés en interne CPA/RESA afin d'en améliorer la sensibilité.
- Continuer l'amélioration des rotations des traitements pour contrer une éventuelle résistance aux acaricides des populations de varroa qui pourraient s'introduire sur le territoire : augmentation de la fréquence d'usage du Bayvarol et de l'acide oxalique/encagement sur les ruchers sentinelles RESA.

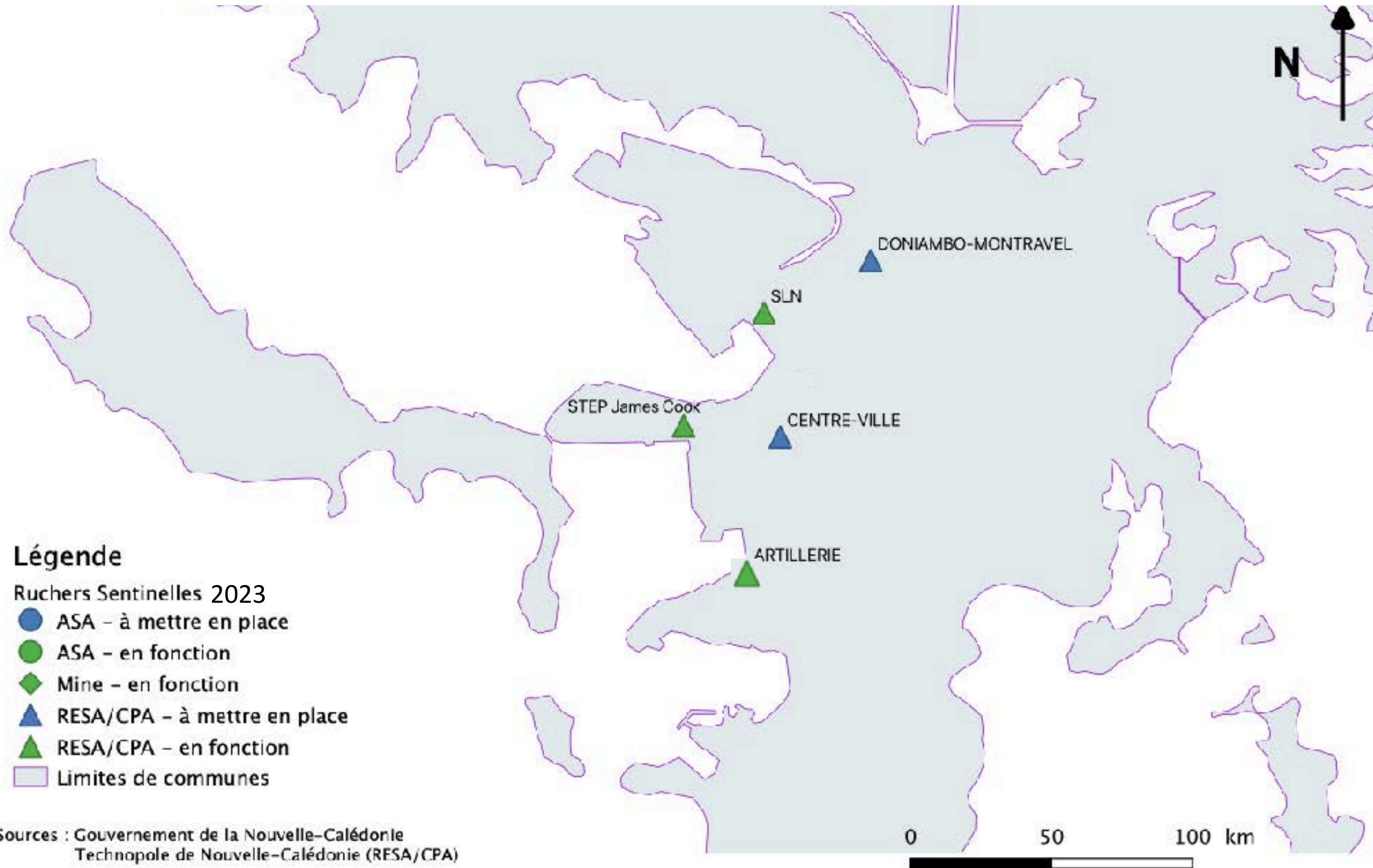


Répartition des ruchers sentinelles 2023 - Grande Terre & Iles



Répartition des ruchers sentinelles - Zoom Grand Nouméa

>>> Difficultés à trouver de nouveaux sites sur Nouméa



Piégeage et gestion des essaims sauvages

- Bilan 2023
 - Un total de **22 pièges à essaims** sont en place sur les sites du Port Autonome, de Goro et de KNS.
 - Ils ont permis de capturer **4 essaims** en 2023 : autour du Port Autonome, à la SLN-Doniambo et à Vale.
 - En l'absence de capteurs connectés dans les pièges, ceux installés directement sur le Port Autonome sont maintenant **contrôlés par le SIVAP tous les quinze jours** ; le RESA en est informé et ne s'y rend plus que pour les interventions sur essaims et le changement des phéromones.
- Actions 2024
 - Mise en place de pièges à essaims au milieu des quais Ferry
 - Déploiement de pièges à **frelon asiatique**

**> AUCUN ESSAIM D'ABEILLES ASIATIQUES,
NI DE VARROA N'A ETE MIS
EN EVIDENCE LORS DU PIEGEAGE OU DES
CAPTURES**



Épisode de mortalité à LIFOU

- > Épisode de mortalité significative d'abeilles détecté le 24/08/2023 à Dreulu.
- > Signes cliniques évocateurs d'une flambée de virus CBPV. Équivalent à ceux de l'épisode de 2019 où aucune piste n'avaient pu être confirmée.
- > Dans cet épisode, aucune piste n'a pu être confirmée malgré la rapidité des prélèvements/expéditions/analyse
- > À noter l'excellente collaboration entre les apiculteurs, le gouvernement (DAVAR), la province et la Technopole qui a permis une réponse très rapide dans la détection.

24/08/2023 : déclaration du premier foyer par le CPA et visite des ruchers dans un rayon de 5km.

25/08/2023 : visite des ruchers dans un rayons de 10km par le CPA et la PIL. Prélèvements d'abeilles mourantes.

26/08/2023 : contact téléphonique – dans la mesure du possible- des apiculteurs concernés pour stopper le déplacement d'abeilles.

28/08/2023 : visites des ruchers dans un rayon de 10km par le CPA et la PIL. Prélèvements supplémentaires. Envoi des premiers échantillons sur la grande terre. Envoi d'un mail à tous les apiculteurs de Lifou.

29/08/2023 : visites des ruchers dans un rayon de 10km par le CPA et la PIL. Prélèvements supplémentaires.

30/08/2023 : réalisation des analyses Acarapis woodi par le LNC sur 20 abeilles (négatifs). Réception des autres échantillons sur la grande terre.

31/08/2023 : Signature de l'arrêté provisoire de mise sous surveillance par le gouvernement. Visite des ruchers concernés SIVAP, PIL, CPA. Livraison des échantillons au transitaire à Nouméa.

05/09/2023 : envoi et arrivée des échantillons à Auckland.

07/09/2023 : réception des échantillons par le premier laboratoire.

19/09/2023 : réception des échantillons par le deuxième laboratoire suite à leur préparation par le premier.

28/09/2023 : réception des résultats du premier laboratoire, tous négatifs (PCR pour ABPV (Acute Bee Paralysis Virus), KBV (Kashmir Bee Virus), IAPV (Israeli Acute Paralysis Virus) et CBPV (Chronic Bee Paralysis Virus).

09/10/2023 : réception des résultats du deuxième laboratoire, tous négatifs (Acarapis woodi, Tropilaelaps sp., Varroa sp. et Aethina tumida)



AUTRES PROJETS

Actions 2023 - Autre projets & missions

Nom du projet	Bailleur	Durée	Objectifs
Création d'un guide technique à destination des apiculteurs du Pacifique	CPS - Projet Protège	Démarrage 11/2023 Fin au 30/06/2024	Conception d'un guide technique à destination des apiculteurs de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna sur les savoir-faire apicoles et la valorisation des produits de la ruche.
Expertise filière apicole Vanuataise	Association ACTIV via un financement Fonds Pacifique	Démarrage 01/2024 Fin prévue au 30/09/2024	- Réaliser un état des lieux de la filière apicole sur Santo, Éfaté et Tana - Proposer aux départements du gouvernement et à l'association apicole du Vanuatu des mesures et préconisations pour relancer l'apiculture au Vanuatu.

Mission	Date	Objectifs
Participation au 1er congrès de l'apiculture des pays du Pacifique (PIBC)	22 au 26 mai 2023	Invitation des organisateurs pour représenter la Nouvelle-Calédonie
Déplacement dans le New South Wales	19 au 25 novembre 2023	Retour à chaud de la crise varroa dans le New South Wales

 [Rapport de mission](#)



ACTIONS 2024 - PERSPECTIVES 2025

Actions 2024 et perspectives 2025- CENTRE D'APICULTURE

ID	Nom du projet	Définition du besoin	Priorisation projet (1 à 3) PAR PROVINCE
API-01	Accompagnement P.N	Appui technique des apiculteurs de province Nord	1,0 - PN
API-02	Accompagnement PIL	Appui technique des apiculteurs de province des îles	1,0 - PIL
API-04	Sélection génétique apicole	Amélioration de la qualité des colonies (productivité, comportement nettoyeur)	1,0
API-05	Production de cellules royales et reines fécondées	Permettre aux apiculteurs d'accéder à de la génétique sélectionnée	1,3
API-07	Suivi technico-économique d'exploitations PIL	Améliorer la connaissance des exploitations Loyaltiennes pour mieux répondre à l'évolution de leur besoin	1 ,0 - PIL
API-08	Organisation des sessions de formation dont le CPA à la charge	Accompagner les apiculteurs amateurs dans le développement de leur activité	1,0
API-09	Organisation des sessions de formation thématique à la journée	Proposer des sessions de formation adaptées aux différents publics d'apiculteurs	1,0
API-10	Connaissance des miels calédoniens : continuité des analyses de miel et identification de nouveaux marchés	Caractériser les miels pour faciliter la création de nouveaux marchés et identification de nouveaux marchés (EXPORT)	2,3
API-11	Organisation du concours des miels	Valoriser la production locale	2,3
API-12	Observatoire technique apicole	Comprendre le fonctionnement des ruchers en fonction des localisations	1,3
API-16	Suivi et gestion du cheptel CPA permettant la sélection et l'ensemble des expérimentations	Ce n'est pas un projet mais l'ossature des projets Tek	1,0

Actions 2024 et perspectives 2025- RESA

ID	Nom du projet	Définition du besoin
API/RESA-01	Évaluation de conditions d'importation de semence de faux bourdons étrangers	Augmenter la qualité génétique du cheptel apicole calédonien (plus de détail dans les documents techniques CPA 2016 - 2017 - à réactualiser)
API/RESA-02	Cire calédonienne	S'assurer de la qualité des cires calédoniennes (uniquement pour des cas spécifiques car les grandes lignes sont connues)
API/RESA-03	Recensement continu du cheptel apicole calédonien	Connaître l'importance, la répartition et l'évolution du cheptel pour faciliter la mise en place de la veille sanitaire
API/RESA-04	Surveillance des maladies des abeilles présentes sur le territoire	Suivre et améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole calédonien pour la déclaration du statut à l'OMSA et pour le maintien de sa productivité
API/RESA-05	Détection précoce de l'introduction de pathogènes exotiques (dont les ruchers sentinelles)	Protéger l'état sanitaire du cheptel apicole calédonien
API/RESA-06	Evaluation de l'efficacité des tests de détection précoce des pathogènes exotiques utilisés sur les ruchers sentinelles	Nécessité d'utilisation de tests de détection les plus efficaces possibles (non prioritaire)
API/RESA-07	Formation, sensibilisation & promotion des actions du RESA auprès des apiculteurs	Renforcement des techniques de gestion et de prévention des maladies des colonies par les apiculteurs ;
API/RESA-08	Mise au point d'une application géomatique de suivi des ruchers	Utilité d'un outil commun SIVAP-RESA de visualisation cartographique des données de déclaration ;
API/RESA-09	Amélioration de la gestion des maladies présentes, notamment la loque américaine	Développement et mise à disposition d'outils, de services & d'informations pour aider les apiculteurs à mieux gérer leurs maladies
API/RESA-10	Préparation à la gestion de pathogènes exotiques en cas d'installation pérenne	Expérimentations & réflexions en amont sur la gestion de pathogènes exotiques
API/RESA-11	Elaboration de plans d'urgence en cas d'introduction de pathogènes exotiques autres que varroa	Lister les mesures de gestion sanitaire des foyers, de surveillance des ruchers à proximité, d'indemnisation... en vue de neutraliser le foyer

Collaborations

- ITSAP / ADA AURA : participation au projet « CIRE » sur la qualité des cires d'abeilles en 2022-2023
- CNRS / INRAE : Réalisation d'enquêtes génétiques ;
- ADA France : Le CPA est membre de la fédération des Associations de Développement Apicole (ADA)
- CARI : analyses des miels et mise en place du concours des miels ;
- GIEP NC : concours des miels de Nouvelle-Calédonie
- IRD / IMBE : étude des interactions entre *Apis mellifera* et les abeilles sauvages
- IAC / Eriaxis / Endemia / TANI consultant / EDEN / Endemia : valorisation des plantes mellifères (production du TOP40)
- Biocaledonia : Expertise sur la qualité des cires ; participation au groupe technique pour la rédaction des guides de lecture
- Chambre d'agriculture : signe qualité miel
- Syndicat (SANC) et associations d'apiculteurs : partenariat filière
- Collectivités territoriales, Agence rurale, état : financement





apiculture
NOUVELLE-CALÉDONIE



Centre technique
& Réseau d'Épidémio-Surveillance

CONTACTS :

Secrétariat : 44.15.79

Responsable : Romain Gueyte - 99.29.18
romain.gueyte@adecal.nc

Coordination Veille Sanitaire : Emelyne
Lebodo
51.59.50 resa@adecal.nc

Secrétariat Pôle Terre : 44.12.20

Pour plus d'informations :
www.technopole.nc



NOUVELLE-CALÉDONIE